



*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE du territoire du Pays de Pontchâteau / Saint-Gildas des Bois

ENTRE

La Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois

Représentée par Monsieur le Président Jean-Louis MOGAN, autorisé suivant délibération du 10/11/2021

Ci-après désignée par « la Communauté de communes »,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire Michel BERGUE,
Ci-après désigné par « l'État »

AINSI QUE

La Région des Pays de la Loire,

Représentée par Madame la Présidente Christelle MORANCAIS,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de Loire-Atlantique,

Représenté par Monsieur le Président Michel MENARD ,
Ci-après désigné par « le Département » ;

La Banque des territoires,

Représentée par Monsieur Philippe JUSSERAND, directeur régional de la caisse des dépôts Pays de Loire,
Ci-après désignée par « la Banque des territoires » ;

En présence des maires des communes membres de la communauté de communes

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux, de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de ruralité de relance et de transition écologique (CRRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

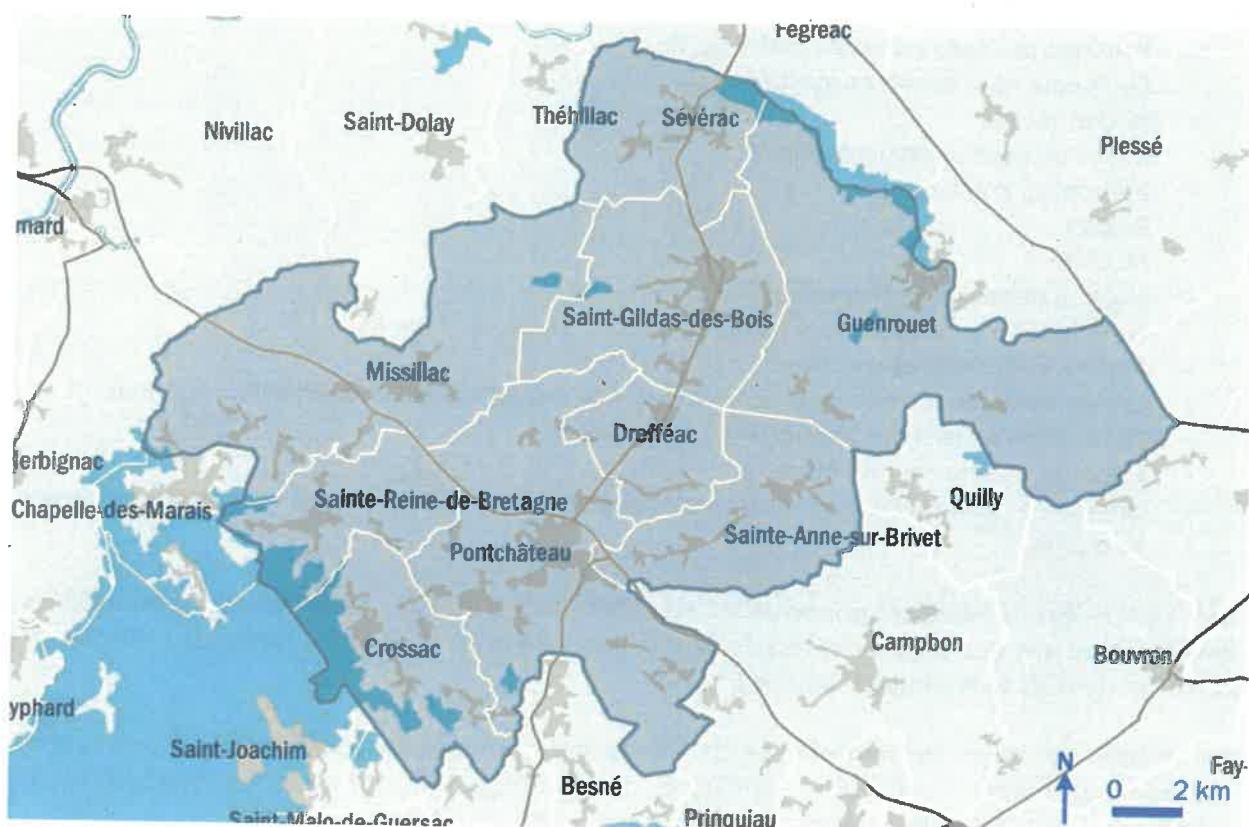
Le CRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Située aux portes de la Bretagne du sud entre Nantes, Vannes, Saint-Nazaire et Redon, la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois s'étend sur 327 km² et regroupe 9 communes. Le territoire s'organise autour de trois centralités, avec un caractère urbain plus marqué et qui tiennent lieu de bassins de vie, et 6 communes plus rurales. Il compte 36 000 habitants, dont 10 700 à Pontchâteau, 5 300 à Missillac et un peu moins de 4 000 à Saint-Gildas-des-Bois.



Le territoire communautaire est encore aujourd'hui pour une large part un espace traversé (territoire de liaison entre les départements de Loire-Atlantique, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan), qui toutefois affiche une identité propre, qui attire et connaît un développement démographique (2% par an entre 2008 à 2013, 1% entre 2013 et 2018) et économique. Cette spécificité tient notamment à sa position géographique : il s'inscrit dans le bassin d'emplois de Saint-Nazaire mais reste relativement éloigné du pôle urbain en raison de la présence du Parc Naturel Régional de Brière qui l'en sépare.

Ce territoire de bocage possède un riche patrimoine de forêts et de marais qui constituent un atout pour le cadre de vie et l'attractivité du territoire. Relié aux métropoles régionales de Nantes et Rennes sur le réseau SNCF/TER, la Communauté de communes dispose des atouts pour devenir définitivement un territoire de destination.

Résultat de la fusion de deux communautés de communes en 2006 (celle de Pontchâteau et celle de Saint-Gildas-des-Bois), la collectivité exerce différentes compétences.

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et touristique
- Gens du voyage
- Déchets ménagers
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations
- Gestion de l'eau potable
- Gestion de l'assainissement

Compétences supplémentaires :

- Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs
- Action sociale
- Zones de développement éolien
- Immobilier d'entreprises
- Emploi
- Mobilité
- Gestion de fourrière animale
- Participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Actions culturelles et sportives
- Construction et entretien des gendarmeries de Pont-Château et Saint-Gildas des Bois
- Élaboration et suivi des politiques contractuelles
- Création de services communs
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public

Une analyse atouts-faiblesses-opportunités-menaces (AFOM) du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, ainsi que des diagnostics menés dans le cadre de la conception du projet de territoire, du PCAET et du PCT, sont joints en annexe 1.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux, à ce titre il est convenu qu'il contienne un volet Ruralité et sera donc labellisé Contrat de Ruralité, de relance et de Transition Écologique (CRRTE). C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

L'intercommunalité a décidé de projeter son territoire vers l'avenir dans une logique de projet commun porteur d'identité, permettant de devenir acteur d'un récit territorial ancré sur son territoire par un développement de centralités polarisées mais également dans une logique globale connectée à son environnement et respectueux des équilibres tant territoriaux, qu'écologiques. Trois piliers porteurs des ambitions territoriales ont ainsi émergé :

Un territoire partenaire :

Le territoire peut être qualifié de liaison et de carrefour aux confins de trois départements et deux régions. Afin de bénéficier de cette situation il doit s'inscrire dans des partenariats gagnants-gagnants avec les territoires voisins dans des stratégies multi-scalaires en fonction des thématiques porteuses de développement.

Territoire connecté il doit également assurer un développement cohérent et équilibré de son propre territoire en organisant le maillage de 9 communes qui s'inscrivent dans 3 polarités structurantes. Cette organisation porteuse d'une gouvernance partagée, d'une synergie renforcée permet également d'envisager des subsidiarités fructueuses puisque pilotées et choisies.

Un territoire accueillant :

La situation géographique pourrait laisser craindre que le territoire ne soit qu'uniquement traversé par des flux. Il est donc nécessaire de mener une stratégie volontariste afin de poursuivre l'affirmation d'un pays à vivre et de destination. Porteur d'une identité rurale, il incarne la qualité d'un cadre de vie recherché pour ses capacités de proximité et de solidarités. L'humain est au centre d'un écosystème où le bien être, le bien vivre et la santé s'épanouissent. Habitants de tous âges, sportifs, artistes, entrepreneurs, voyageurs, curieux ont tous de multiples bonnes raisons d'être sur le territoire. De quelques heures à toute une vie, le territoire est celui de tous les possibles.

Un territoire ressource et résilient :

Le territoire marqué par sa ruralité demeure un espace préservé et sur lequel l'économie primaire et notamment agricole tient une place prépondérante. Poumon vert et avenir nourricier sont un atout majeur d'avenir. La ressource en eau est partout présente et renforce ce caractère de terroir de vie. Mais nous le savons les équilibres sont fragiles et l'avenir doit s'organiser y compris sur ce territoire dans des politiques volontaristes de transitions écologiques et énergétiques. Le capital naturel du territoire est préservé, il faut désormais le protéger.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration. Ces orientations stratégiques sont la déclinaison des trois piliers porteurs des ambitions du territoire :

- **Orientation 1 : Amplifier les coopérations inter-territoriales**
- **Orientation 2 : Renforcer les solidarités et les complémentarités des 9 communes**
- **Orientation 3 : Consolider le rôle de proximité des centres-bourgs organisés en 3 pôles structurants**
- **Orientation 4 : Bien vivre la ruralité**
- **Orientation 5 : Entreprendre et travailler**
- **Orientation 6 : Enclencher les transitions**
- **Orientation 7 : Accompagner l'agriculture**
- **Orientation 8 : Maintenir et améliorer les atouts environnementaux**

Les orientations stratégiques font l'objet d'un schéma synthétique et de tableaux de déclinaison des actions, joints en annexes 2 et 3. Ils indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en projets de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'Etat et de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, le présent contrat intègre les contractualisations et programmes avec l'Etat et ses opérateurs :

- Le programme « Petites villes de demain » (PVD) : ce programme vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire et ainsi de conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Il permet notamment au territoire labellisé d'avoir des moyens d'ingénierie pour mettre en œuvre une stratégie de revitalisation.

Au sein de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, trois communes ont été labellisées PVD : Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois et Missillac. La convention d'adhésion au programme PVD a été signée le 1^{er} juillet 2021. En application de celle-ci, la Communauté de communes a recruté une chargée de mission Petites villes de demain et un chargé de mission manager de commerce est en cours de recrutement. Ces deux postes sont cofinancés par l'Etat, l'ANAH et la Banque des Territoires.

Outre la définition d'une stratégie de revitalisation globale des trois communes labellisées, il est également prévu l'élaboration d'une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT). Ces dispositifs s'appuieront notamment sur les documents d'urbanisme et de planification dont la plupart sont en cours de révision (PLU, PLH, SCoT), sur le projet de territoire de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, sur l'étude Pontchâteau 2030 et sur les futurs plans-guides des communes de Missillac et Saint-Gildas-des-Bois.

- L'Espace France Services : il a vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics pour leurs démarches administratives du quotidien. La Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois a signé avec l'Etat, le 1^{er} septembre 2021, une Charte détaillant les modalités d'organisation et de gestion de l'Espace France Services sur son territoire.

Cet Espace comprend un point d'accueil du public avec un guichet d'accueil unique et un espace ressources documentaires, un espace confidentiel avec bureau et espace de visioconférence, des équipements mis à disposition des usagers avec notamment un espace numérique multimédia. Deux responsables sont chargés de la gestion, de la coordination technique, de la communication et de l'animation de l'Espace France Services ; l'équipe est également composée de deux agents polyvalents d'accueil et d'accompagnement des usagers, et d'une conseillère numérique.

Le fonctionnement de l'Espace France Services est soutenu financièrement par l'Etat.

- D'autres contrats et programmes sont également identifiés, qui viennent converger, préciser et s'inscrire dans la trame stratégique et opérationnelle du territoire de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois : le Contrat Local de Santé en cours d'élaboration avec l'ARS ; le Contrat Territorial Global pour l'enfance et la jeunesse avec la CAF ; le Sport-santé, projet pour lequel la Communauté de communes a répondu à l'appel à projets 2021 « Maisons Sport-Santé » dans le cadre de la Stratégie nationale sport-santé 2019-2024 ; le PCAET, dont le programme d'actions est en cours d'élaboration ; la contractualisation avec le Conseil régional Pays de la Loire (programme LEADER qui a été prolongé

jusqu'en 2024 et Contrat de Territoire Régional) ; la contractualisation avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique (Projet Culturel de Territoire et Contrat intercommunal en cours d'élaboration).

4.2. Validation des actions

Les actions du CRRTE sont décrites dans des fiches projet et des fiches action en annexe 3-2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées , évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir en tant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois a identifié l'amplification des coopérations interterritoriales comme une des orientations stratégiques de son projet de territoire. Elle se donne pour objectif de s'engager dans une dynamique interterritoriale collective notamment à travers :

- L'organisation de la gestion des ressources : Projet Alimentaire Territorial du Parc Naturel Régional de Brière dont la Communauté de communes est partenaire ;
- L'offre de mobilités : réseau de transport en commun inter-EPCI, grandes infrastructures, intégration du territoire dans la logique Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (notamment à travers l'aménagement dit de la « virgule de Savenay ») ;
- L'inscription dans les destinations touristiques : Bretagne plein Sud et Bretagne Loire Océan ;
- L'amélioration des connexions de la trame verte et bleue.
- Le traitement des déchets ménagers

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Engagements du territoire de Ponchâteau/Saint-Gildas des Bois

En signant ce contrat, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par l'EPCI signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage à accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence et à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE. A cet égard, l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et de son évaluation est le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

6.3.1 – Les enjeux territorialisés de l'Etat

Les politiques publiques prioritaires de l'Etat concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire de Pontchâteau/Saint-Gildas des Bois, l'Etat accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront tout particulièrement dans les axes stratégiques suivants :

Transition écologique et énergétique

- Agir en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, protéger durablement les ressources en eau (nappe de captage de Campbon...) et assurer l'équilibre quantitatif entre les différents usages.
- Protéger les zones humides, les espaces naturels et la biodiversité (parc naturel régional de Brière, Natura 2000).
- Planifier l'aménagement durable du territoire à l'échelle intercommunale, lutter contre l'artificialisation des sols et contre l'étalement urbain.
- Élaborer une politique de mobilité durable (décarbonée, réduction de l'autosolisme, développement des modes actifs de déplacement et du covoitage, amélioration des liaisons ferroviaires avec l'agglomération de Saint-Nazaire...).
- Encourager et accélérer la rénovation thermique des logements et des espaces publics tout en renforçant la production d'énergies renouvelables (mise en œuvre du PCAET).
- Poursuivre les efforts d'optimisation de la collecte sélective et améliorer le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Relance et développement économique

- Diversifier l'offre économique et accompagner les créations d'entreprises.
- Renforcer les compétences au service de l'emploi.
- Amplifier les efforts mis en œuvre dans le cadre des 3 axes prioritaires du plan « 1 jeune 1 solution ».
- Lancer les opérations de revitalisation adossées au programme des 3 « Petites villes de demain ».
- Poursuivre la réflexion engagée en faveur de l'agriculture et d'une alimentation durable et locale (PAT du PNR Brière).
- Aider les communes rurales à faire émerger leurs projets.

Cohésion sociale et territoriale

- Assurer la sécurité du quotidien et la protection de la population, en renforçant notamment les dispositifs locaux de prévention (CLSPD...).
- Renforcer le maillage du territoire en équipements et services de première nécessité (commerces, santé, culture...) et accompagner l'offre « France Services ».
- Améliorer l'accès aux soins des habitants pour répondre aux enjeux de santé publique du territoire.
- Développer l'offre de logements locatifs sociaux.
- Favoriser l'inclusion sociale et économique des plus démunis.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine local.
- Renforcer le dialogue et la complémentarité avec les territoires voisins.

6.3.2 – L'accompagnement des porteurs de projets

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à accompagner la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

6.3.3 – L'accompagnement technique et financier

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et mettre en cohérence les soutiens financiers.

Ce soutien peut passer par un appui spécifique de l'ANCT, des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Il permettra également de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale

pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (BPI France), l'Agence française de Développement (AFD), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), etc.

6.4. Engagements de la Région

Le CRRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 ([Dispositif du soutien aux territoires](#)), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnexions écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO₂, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et l'intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des

territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le sous-préfet de Saint-Nazaire, ou son représentant, et par le président de la communauté de communes ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé de représentants des services de la sous-préfecture de Saint-Nazaire, de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, du Conseil régional des Pays de la Loire et du Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRRTE

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRRTE

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3-2. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans, de 2020 à 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRRTE

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

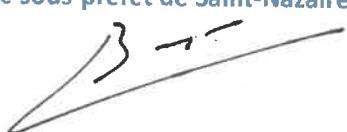
Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Pontchâteau, le 19 novembre 2021

En présence des maires des communes membres de la communauté de communes

Le sous-préfet de Saint-Nazaire,



Michel Bergue

Le président de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau / Saint-Gildas des Bois



Jean-Louis Mogan

La présidente de la Région des Pays de la Loire

Le président du département de la Loire-Atlantique

Christelle Morançais

Michel Ménard

**Pour le directeur régional de la Banque des territoires et par délégation,
La directrice territoriale Loire-Atlantique**

Claire-Anne David-Lécourt



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostics du territoire et analyse AFOM

Annexe 2 – Orientations stratégiques et synthèse des actions du CRRTE

Annexe 3 – Fiches projets et fiches actions qui pourraient intégrer le CRRTE

- 3-1 : Tableau de présentation des opérations
- 3-2 : Fiches projet / fiches action
- 3-3 : Indicateurs de suivi

Annexe 4 – Financements accordés en 2020-2021 pour les opérations inscrites au CRRTE

- 4-1 : Actions financées en 2020 et 2021 dans le cadre du CRRTE
- 4-2 : Actions financées par l'État dans le cadre de France Relance
- 4-3 : Actions financées par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Plan de Relance régional

Annexe 5 – Engagements des opérateurs de l'Etat

- Caisse des dépôts - Banque des Territoires
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Annexe 1 – Diagnostics du territoire et analyse AFOM

Synthèse du diagnostic du projet de territoire

1. La dynamique démographique

- Une progression continue du nombre d'habitants depuis les années 2000 mais un accroissement en perte de vitesse ces dernières années. 342 habitants sont accueillis chaque année sur le territoire depuis 2013, dont 116 à Pontchâteau.
- Un dynamisme qui repose principalement sur un solde migratoire positif. Le solde naturel contribue aussi à cette croissance mais dans une moindre mesure.
- Malgré un ralentissement de l'évolution démographique, la situation de l'intercommunalité est comparable à celle des territoires voisins : une population jeune et un profil familial des ménages (2,4 personnes par ménage contre 2,2 en Loire-Atlantique)

2. Logement et habitat

Le parc de logements peut être qualifié de peu diversifié : 16 015 logements en 2018, constitués à plus de 90% de maisons. 80% des résidences principales sont occupées par des propriétaires.

Un parc de logement récent mais peu performant au niveau énergétique : la majorité des résidences principales a été réalisée après les années 1970 et 40% sont chauffés au chauffage individuel « tout électrique ».

La production de logements est en croissance avec 933 logements commencés entre 2014 et 2019 mais à un rythme moins soutenu que les intercommunalités voisines.

3. Un marché immobilier accessible

- Le marché immobilier est accessible aux familles et dynamique : en 2019 la moitié des maisons vendues l'ont été à moins de 140 000 €
- La situation géographique en retrait par rapport au littoral et à la métropole nantaise confère au territoire un prix médian d'un terrain à bâtir accessible (52€/m² en 2018)
- Les tendances récentes des années 2020 et 2021 indiquent que le territoire bénéficie d'une dynamique accrue : hausse des ventes et des prix des logements, accélération des commercialisations...

4. La dynamique de l'emploi

- 5 900 salariés privés travaillaient en 2019 dans les entreprises du territoire communautaire, en hausse de 16% depuis 2010 (+20% en Loire-Atlantique). Depuis 2017, la croissance est plus rapide sur le territoire de l'intercommunalité par rapport à la moyenne départementale.
- Les salariés se concentrent sur Pontchâteau (3 800), Saint-Gildas-des-Bois (750) et Missillac (600).
- Le secteur industriel est le moteur de la croissance : +16% d'emplois salariés privés dans l'industrie en plus contre +9% en Loire-Atlantique.
- Une très forte hausse de l'interim tous secteurs confondus : +70% entre 2015 et 2019.
- La part d'ouvriers et d'employés représente près de 60% de la population active occupée (45% en Loire-Atlantique).
- Le niveau de vie de la population est plus modeste : revenu médian à 21 500€ contre 22 600€ en Loire-Atlantique.

5. L'offre touristique et de loisirs

- Le territoire a des atouts touristiques à faire valoir : un positionnement stratégique le long d'itinéraires propices au tourisme vert, une offre touristique et de loisirs qui vient compléter celle du littoral (tourisme de nature, développement de l'agrotourisme)
- Le territoire ne se pose pas néanmoins comme une destination en soi

6. Les mobilités

- 66% des déplacements sont réalisés à l'intérieur du périmètre communautaire ; 40% des déplacements sortants sont réalisés vers Saint-Nazaire Agglomération
- Le mode de transport privilégié reste la voiture : 48% pour des trajets inférieurs à 1 km.
- Un territoire « carrefour » situé au croisement de deux axes routiers structurants entre la Loire-Atlantique et la Bretagne (RN 165 et RD 773)
- L'offre de mobilité existe (4 gares TER) mais elle est peu efficiente (faible cadencement et fréquences limitées).
- Les mobilités actives sont peu développées : peu d'aménagements cyclables sécurisés

7. L'agriculture

- Seuls 2,7% des actifs sont agriculteurs, en baisse de 25% depuis 2000, mais l'activité occupe 78% des surfaces du territoire
- Un nombre d'exploitations en forte baisse (-27% entre 2000 et 2017) et un risque de non transmission des exploitations
- Des filières courtes en développement : augmentation des exploitations en agriculture biologique, développement des circuits courts et des productions locales en vente directe
- L'agriculture joue un rôle majeur pour la protection des paysages du territoire (bocage et marais) grâce à l'entretien de ces espaces.

8. L'environnement et le cadre de vie

- Le territoire possède une ressource en eau en quantité et dont la qualité est bonne.
- Territoire couvert à 24% par des zones humides dont 14% occupent le parcellaire agricole.
- Une richesse environnementale dont la protection réglementaire est à renforcer : 32% des zones humides dans les PLU, inventaires environnementaux à remettre à jour.

9. La consommation d'espaces

Entre 2012 et 2016, le territoire a artificialisé chaque année 19 hectares, soit une croissance annuelle de 0,5%, inférieure aux évolutions constatées sur les territoires voisins.

Une artificialisation qui impacte surtout les espaces agricoles.

Synthèse analyse AFOM

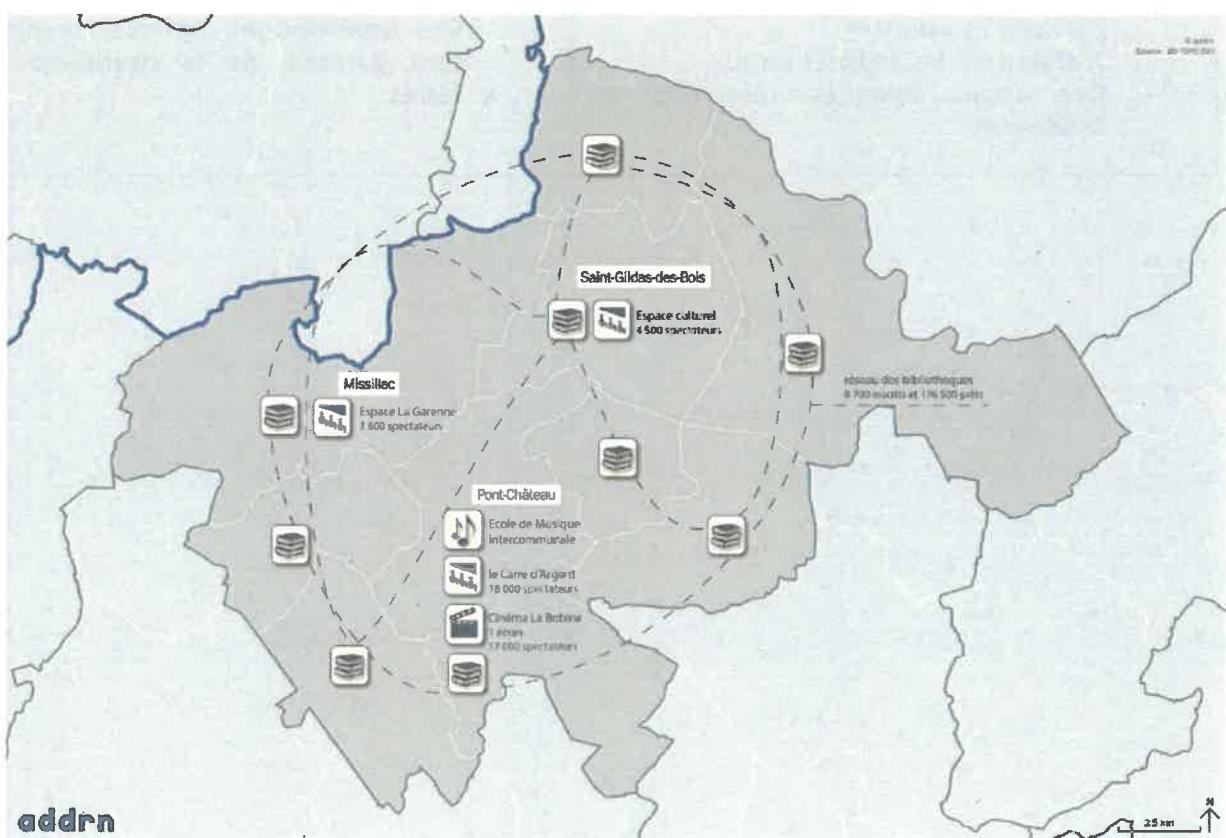
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Une situation géographique de carrefour- Une desserte ferroviaire avec 4 gares- Un territoire attractif et accessible pour les familles- Une grande qualité environnementale et naturelle propice au slowtourisme- Une dynamique de création d'emplois- Un tissu associatif développé- Une activité culturelle et sportive importante- Des équipements publics et privés de haute qualité notamment touristiques	<ul style="list-style-type: none">- Une baisse de la dynamique de production de logements- Un parc de logements insuffisamment diversifié, ne permettant pas tous les parcours résidentiels- Des mobilités fondées sur le « tout automobile » faute d'alternative intra-communautaire- Un tissu économique ne contribuant pas suffisamment à fournir des emplois aux actifs résidents- Un milieu environnemental fragile- Un tissu associatif qui peine à se

<p>et sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bassin de population jeune 	<p>renouveler</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance énergétique - Un niveau de revenu inférieur à la moyenne
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des atouts pour valoriser l'économie (environnement, productions agricoles locales, tissu des entreprises, tourisme) - Accueillir des activités sur l'ensemble du territoire (complémentarité des ZA...) - Dispositif Petites Villes de Demain, AMI revitalisation des centre-bourgs, soutien à la redéfinition des formes et trames urbaines - Des équipements structurants à partager et valoriser - Attrait pour les espaces ruraux - Des zones humides réservoirs de biodiversité 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un modèle de développement d'artificialisation excessive qui dégraderait l'environnement - L'exode des jeunes habitants - Le développement potentiel des fragilités (familles monoparentales, vieillissement...) - Ne pas avoir les conditions d'une bonne intégration des habitants à la vie locale - Etre hors du champ de développement ferroviaire - Des transmissions agricoles complexes sans garantie de la destination des terres

Synthèse du diagnostic culturel du territoire

Réalisé en 2019 par l'addrn dans le cadre de la conception du Projet Culturel de Territoire (PCT), le diagnostic culturel du territoire a analysé les ressources, équipements et acteurs dans le domaine de la culture, ainsi que les attentes et enjeux à prendre en compte dans la mise en place du PCT de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois.

Le diagnostic a identifié des acteurs culturels nombreux pour une offre abondante. Au niveau institutionnel, les compétences culturelles entre les communes et l'intercommunalité sur les champs complémentaires sont particulièrement imbriqués et la partition atypique. Les communes gèrent leur politique culturelle dans le cadre de leur commission municipale culturelle (elles décident des actions, des subventions, gèrent et attribuent les salles municipales etc...). Les communes ont délégué à l'intercommunalité la gestion d'équipements (les bibliothèques et les écoles de musique) et le soutien aux actions et aux projets fédérateurs et de rayonnement intercommunal (les « Rencontres franco-américaines », les résidences d'artiste etc...).

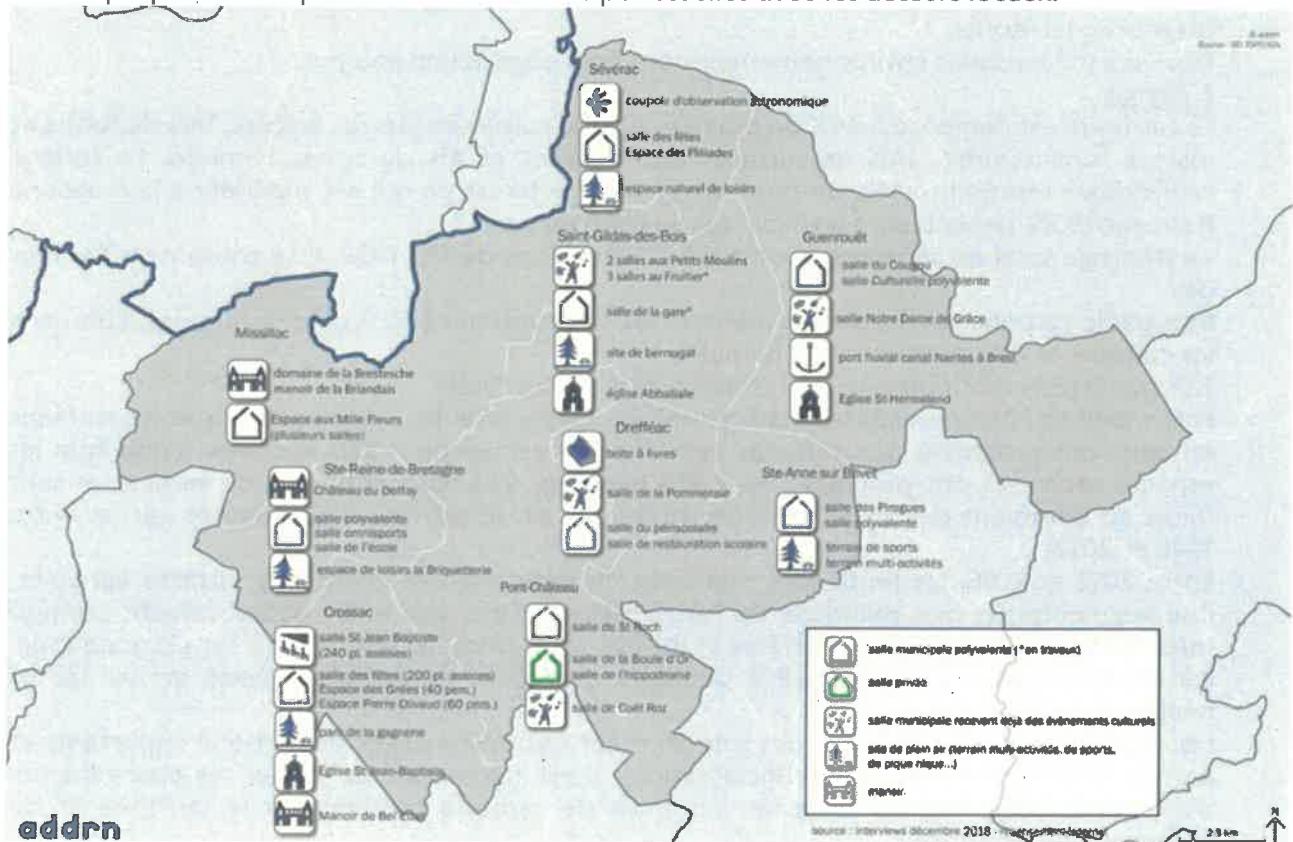


Parmi les associations intervenantes sur le territoire, une soixantaine existe en lien direct avec la culture et une vingtaine œuvre dans l'animation locale. Elles interviennent dans des champs culturels très divers :

- La musique : 7
- L'expression corporelle : 12
- Le chant : 5
- Les arts plastiques et visuels, le multimédia : 12
- La lecture : 11
- Le patrimoine : 5
- Le théâtre : 6
- Autres champs : 18

D'autres acteurs référents proposent des activités culturelles sur le territoire :

- Le réseau des bibliothèques, mis en place par l'intercommunalité depuis 2008, a permis à chaque commune de s'équiper d'une bibliothèque (s'il n'y en avait pas) et offre un fonctionnement en réseau. Des animations sont également proposées par des professionnels en complément des associations locales qui animent les lieux de leur côté.
 - L'Office de Tourisme, outil intercommunal, propose des activités régulières dans lesquelles les communes peuvent inscrire leur activité culturelle.
 - Un office culturel, l'office municipal associatif Missillac, assure la programmation de l'espace La Garenne.
 - D'autres intervenants comme Musique et Danse 44, la DRAC, le Grand T etc proposent des partenariats et actions ponctuelles avec les acteurs locaux.



Les équipements recevant ou pouvant recevoir des évènements culturels

Le diagnostic fait donc ressortir les atouts culturels du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, à savoir la richesse de son tissu associatif, la présence de nombreux équipements sur l'ensemble du territoire (deux écoles de musique, un réseau de bibliothèques plébiscité pour son fonctionnement et ses offres), des manifestations culturelles de bonne qualité et inscrites dans une programmation renouvelée et enfin un dynamisme démographique qui permet de soutenir l'offre et la demande culturelle.

On note cependant une baisse du nombre de bénévole régulièrement impliqué au sein des associations ainsi que des points qui pourraient être améliorés : pas de connaissance partagée de l'offre culturelle du territoire, une communication qui pourrait être plus efficace, deux écoles de musique qui ne travaillent pas suffisamment ensemble et l'office de tourisme qui est sollicité de façon inégale dans les communes. Enfin, certains équipements ont déjà atteint un taux maximal d'occupation.

Le PCT du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois permettra d'offrir un cadre d'organisation facilitant la mise en place de projets communs nouveaux au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Synthèse du diagnostic PCAET du territoire

Outil opérationnel de coordination de la transition énergétique et climatique, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, de préserver la qualité de l'air et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. Dans le cadre de son PCAET, en cours de conception, la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois a réalisé en 2020, avec l'aide d'un groupement de partenaires (Auxilia, Akajoule, Sydela et atmoterra), un diagnostic territorial.

Plusieurs thématiques environnementales ont fait l'objet d'une analyse :

1. Climat

Le territoire est composé à 44% de prairies, 24% de cultures et terres arables, 14% de forêts et milieux semi-naturels, 14% de surfaces artificialisées et 4% de zones humides. La surface artificialisée représente 14% du territoire (4 490 hectares), ce qui est supérieur à la moyenne française (9,3% des sols sont artificialisés en France).

Le stockage total du territoire est estimé à 2,3 millions de teq CO₂. Il se compose à hauteur de :

85% par le carbone stocké dans la litière et les sols contenus à 52% dans les prairies, 20% dans les cultures et 10% dans les zones humides

12% par le réservoir biomasse représenté à 74% par les forêts

Entre 1949 et 2012, les espaces artificialisés, les forêts et milieux semi-naturels et les surfaces en eaux ont progressé. Les surfaces agricoles ont reculé de 4 350 hectares tandis que les espaces urbanisés ont progressé de 2 620 hectares. Ces augmentations de surface se sont faites au détriment des zones humides présentes sur le territoire (-6 hectares par an entre 1949 et 2012).

Entre 2012 et 2016, les tendances montrent un léger accroissement des surfaces agricoles, une augmentation plus maîtrisée de l'artificialisation des sols et un accroissement continu mais contenu des surfaces forestières et milieux semi-naturels. Néanmoins, sur cette période, les zones humides ont continué à diminuer de façon considérable (perte annuel de 61 hectares par an).

Les changements d'affectation des sols générant des déstockages de carbone importants et parfois irréversibles (cas de l'artificialisation), il est nécessaire de limiter les changements d'affectation des sols, de préserver les puits de carbone présents sur le territoire et de chercher à les accroître.

2. Qualité de l'air

Les polluants émis en plus grande quantité sur le territoire sont l'ammoniac, les oxydes d'azote, les COVNM et les particules fines. Ces émissions sont inférieures aux émissions régionales et départementales pour tous les polluants étudiés. Mais, au niveau des concentrations, des dépassements fréquents des valeurs limites et des recommandations de l'OMS sont constatés pour les particules fines (PM10), l'ozone et le dioxyde de soufre localement (Donges).

4 secteurs sont à enjeux prédominants :

Le résidentiel : principal émetteur de SO₂, COVNM et PM10 et PM2,5 en lien avec les modes de chauffage

L'agriculture : premier émetteur de NH₃ liés à l'élevage et à l'utilisation de fertilisants

Le transport routier : premier émetteur de NOx et dans une moindre mesure de particules fines

L'industrie : premier émetteur de COVNM et émetteur notable de particules fines

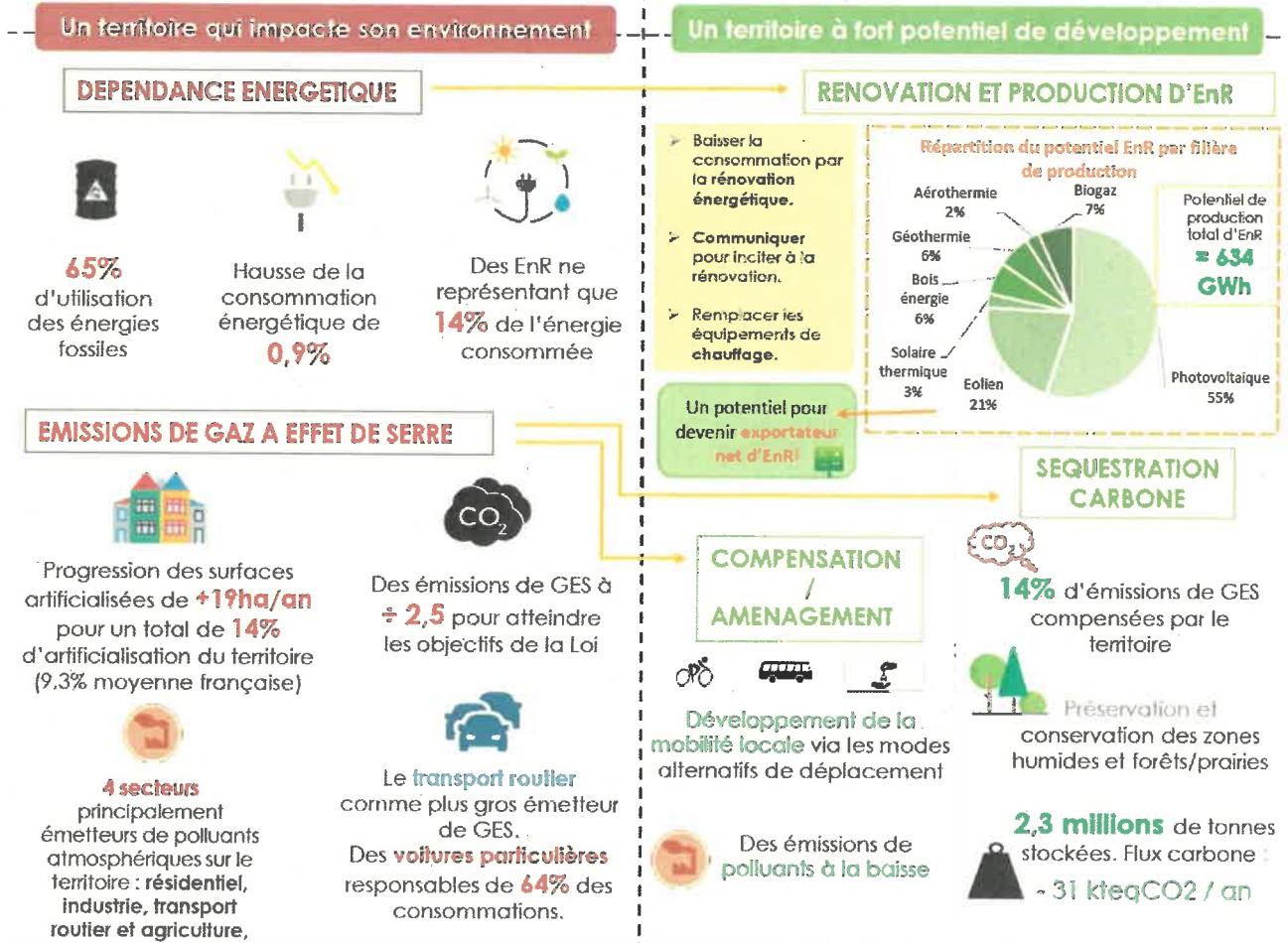
Les tendances d'émission de polluants sont à la baisse entre 2008 et 2016 (sauf pour le NH₃), néanmoins les efforts restent à accentuer pour se conformer aux objectifs du PREPA.

Le radon a un potentiel élevé sur la quasi-totalité du territoire et est une problématique à considérer pour les communes qui sont classées en catégorie 2 et 3, en lien avec la qualité de l'air intérieur

3. Energie

Plus des 3/4 des consommations d'énergie sont dues aux secteurs des transports routiers (voiture individuelle en majorité) et du résidentiel. Le territoire est fortement dépendant sur le plan énergétique, avec un recours massif aux énergies fossiles (transport et chauffage fioul). La production d'énergie renouvelable locale représente 14% de la consommation du territoire. Elle est due en majorité à la production d'électricité éolienne, ainsi que l'utilisation du bois énergie de chauffage. Le potentiel de production d'EnR sur l'ensemble du territoire pour toutes les filières s'élève à 634 GWh ; s'il était mis en œuvre, ce potentiel reviendrait à multiplier par 13 la production d'EnR actuelle. Au global, ce potentiel d'EnR pourrait couvrir près de 94% de la consommation finale d'énergie du territoire.

Le schéma synthétique ci-dessous indique les principaux enseignements de ce diagnostic :



Annexe 2- Les orientations stratégiques et synthèse des actions du CRTE

3 piliers porteurs des ambitions du territoire



8 orientations pour guider la stratégie



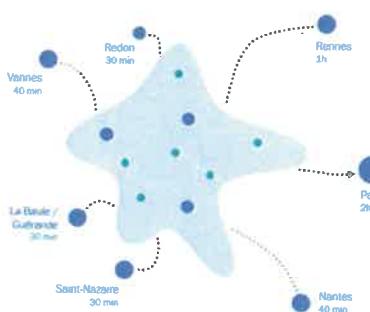
28 objectifs pour décliner concrètement

> à hiérarchiser >>> des actions efficaces
> à activer/inactiver/désactiver

un territoire partenaire

pour y répondre :

le positionnement des coopérations inter-territoriales : CCPSG un acteur permettant d'autres partenariats gagnant gagnant un territoire de liaisons et carrefour les connexions entre les communes gouvernances, synergie, subsidiarité



un territoire accueillant

à vivre, de destination pour y répondre :

rester acteur de son attractivité promouvoir la qualité du cadre de vie : solidarités / proximité /

ruralité / bien-être & bien vivre : économie verte, cibler habitants (jeunes) / touristes / sportifs / artistes / entrepreneurs / voyageurs



un territoire ressources et résilient

pour y répondre

cadre de vie qualité environnementale

ressources naturelles

agriculture économie primaire transition écologique et énergétique



amplifier les coopérations inter-territoriales

s'affirmer dans une dynamique collective EPCI voisins, PNBR, syndicats CAPA et CARENE Estuaire et Sillon / Redon agglo / AILB Région, Département, Etat gouvernance dynamique collective

renforcer les solidarités et les complémentarités entre les 9 communes

organiser le développement du territoire multipolarisé avec 3 communes structurantes (PVD) les moyennes distances 10km équipements, conseil de développement travailler ensemble et en transversalité

consolider le rôle de proximité de chaque centre-bourg et le rôle structurant des 3 "pôles"

le maillage de proximité, les bourgs lieux privilégiés d'accueil (France services) PVD / AMI / PLH associations, habitants, intergénérationnels déplacements

bien vivre la ruralité

le bien-vivre et bien être, la qualité du cadre de vie entre les habitants et les générations culture (PCT), loisirs et sports intégration de la population vie familiale et citoyenne

entreprendre et travailler

vivre et travailler sur le territoire Un territoire qui n'est pas un territoire dortoir

enclencher les transitions

modifier les comportements PQAET, ZAN

accompagner l'agriculture, un secteur-clé pour l'avenir

production locale de matières premières Espaces agricoles / artificialisation des sols

maintenir et améliorer les atouts environnementaux

réserve de biodiversité eau, zones humides

28 objectifs pour décliner concrètement

gérer l'offre de mobilité, mobilités de transition/décarbonées et accessibilité au territoire : grandes infrastructures, gares, réseau transport en commun inter-EPCI, LNOBPL, virgule de Savenay, bassin de mobilité (Région), grand itinéraire cyclable

organiser la gestion des ressources : eau connexion territoriale, projet alimentaire (PAT)

améliorer les connexions de la trame verte et bleue : continuité pour les espèces y compris les hommes, cours d'eau, bocage, randonnée, découverte du territoire, trame verte urbaine et dans les ZA

s'appuyer sur la dynamique économique du bassin nazérien, sur l'accessibilité du territoire pour dynamiser le tissu économique : emploi / formation / entreprises, selon une stratégie d'accueil définitive

s'inscrire pleinement dans les destinations touristiques Bretagne plein Sud Bretagne Loire Océan / valoriser les atouts naturels et d'activité

les Infrastructures, le réseau numérique

faciliter les connexions, la multi-modalité : transports en commun, gare (rabattement gare ZA), continuité vélos pour les actifs et les scolaires/étudiants...

poursuivre la mise en réseaux et la mutualisation des équipements structurant

affirmer et conforter l'organisation territoriale : 3 pôles structurants et un maillage de communes

maintenir une offre de proximité dans tous les centres-bourgs, la conforter dans les 3 "pôles" : équipements, commerces et services

offrir une offre d'habitat de qualité et diversifiée pour faciliter les parcours résidentiels et notamment l'accès des jeunes ménages y compris les notifs : renouvellement aussi à la qualité d'habitat (réhabilitation... intérieur et extérieur des centres-bourgs)

améliorer le confort et la qualité des espaces publics : déplacements doux / qualité des espaces publics dont végétalisation, accessibilité PMR / gestion des eaux pluviales

favoriser la convivialité, amimer : soutien au tissu associatif, événements (sportifs, musique et culturels) / lieux de rencontre

accompagner les enfants et la jeunesse : les faire grandir, enrichir leurs parcours citoyens leur apporter de la diversité de points de vue, les rendre acteur et

tenir compte de chacun.e solidarités, action sociale, parcours de vie

promouvoir le bien-être santé / bien-être / contrat local de santé sport / sport santé

valoriser l'histoire et le patrimoine en tant que socle commun : patrimoine bâti (petit patrimoine, manoirs, bâtis anciens, éléments, religieux) / patrimoine paysager et naturel, immatériel / transmission de l'histoire

accueillir des entreprises et des emplois : foncier et immobilier des ZA immobilier d'entreprise, tertiaire / complémentarité ZA, ZACOM et centre bourg

soutenir la dynamique entrepreneuriale et de l'innovation : animation envers les entreprises : accès au numérique et à la digitalisation

organiser le slow tourisme : lien avec la nature, source de richesses et aussi développement économique : rétro littoral, fluvial, étape Golf, randonnées

préserver la ressource foncière : sobriété foncière, enveloppe foncière, réhabilitation parc ancien et logements vacants.

consommer sans déchets : prévention, collecte, réemploi, mode de consommation

développer le potentiel d'énergies renouvelables

conforter son rôle d'activité économique et nourricière : préservation des terres / enjeu de la transition, territoire fragile avec agriculture de marais

soutenir les évolutions de l'agriculture : circuit court, prise en compte de l'environnement, agro tourisme, labels..

assurer une bonne qualité de l'eau, avoir une gestion adaptée : eau potable, cours d'eau, quantité (sécheresse)

les zones humides : un atout, une responsabilité : tête de bassins versants, puis de carbone

maintenir les réservoirs de biodiversité : boisements et forêts, bocage, zones humides / qualité de l'air.

Annexe 3 – Fiches projets et fiches actions qui pourraient intégrer le CRRTE

3-1 Tableau de présentation des opérations

3-2 Fiches projets/fiches actions

3-3 Indicateurs de suivi

Annexe 3 – Fiches projets et fiches actions qui pourraient intégrer le CRRTE

3-1 Tableau de présentation des opérations

Pilier 1. Un territoire partenaire

Orientation stratégique N°2: Renforcer les solidarités et les complémentarités entre les 9 communes				
Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Objectif stratégique associé	Calendrier	Coût prévisionnel
Construction d'un centre technique intercommunal pour les déchets à Dréfféac	EPCI	Poursuivre la mise en réseaux et la mutualisation des équipements structurants	2022	1 468 500 €
Elaboration d'un schéma intercommunal de mobilité durable	EPCI	Faciliter les connexions, la multi-modalité	2023-2025	
Extension des voies cyclables vers Saint-Gildas et Pontchâteau	Dréfféac	Faciliter les connexions, la multi-modalité	2023	320 000 €

Pilier 2. Un territoire accueillant à vivre

Orientation stratégique N°3: Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 «pôles»				
Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Objectif stratégique associé	Calendrier	Coût prévisionnel
Travaux de rénovation de la piscine de Guenrouët	EPCI	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2022	3 067 071 €
Réhabilitation de la piscine de La Hirtais à Sainte Anne sur Brivet	EPCI	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2022	253 100 €
Construction d'une nouvelle école de musique intercommunale à Pontchâteau	EPCI	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2025	
Travaux de rénovation des vestiaires et d'accessibilité de la salle de sport	Crossac	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2023	400 000 €
Développement des mobilités douces et désartificialisation de certains espaces structurants	Crossac	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022-2023	
Renforcement du réseau d'eaux pluviales route de Pontchâteau	Crossac	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022	150 000 €
Création d'un restaurant scolaire	Dréfféac	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2022-2023	1 903 371 €

Aménagement de voies douces entre les villages et le bourg	Dréfféac	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2024	250 000 €
Extension de la salle des sports	Dréfféac	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2025	700 000 €
Construction d'un pôle sportif	Guenrouët	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2022-2025	
Travaux d'aménagements sécurisés pour création de voies douces	Guenrouët	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022-2024	
Extension et rénovation de l'école de la Lune Bleue	Guenrouët	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2023-2025	
Agrandissement du restaurant scolaire	Missillac	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2022	859 100 €
La Garenne, partie arrière : aménagement d'un îlot de verdure et d'une placette devant la salle de spectacle, dans le prolongement de la halle de marché	Missillac	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2023-2024	300 000 €
Réhabilitation de la salle culturelle La Garenne	Missillac	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2023-2024	1 500 000 €
Rénovation de la salle des sports	Missillac	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2024-2026	2 400 000 €
Travaux de voirie pour faciliter les déplacements (piétons, cyclistes et véhicules moteur)	Missillac	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2024-2026	1 400 000 €
Travaux d'aménagement des abords du lycée	Pontchâteau	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022-2024	1 700 000 €
Travaux de sécurité routière dans les villages	Pontchâteau	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022-2026	550 000 €
Etude des circulations douces à l'échelle du territoire communal	Pontchâteau	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022	40 000 €
Requalification allée du Brivet - rue Maurice Sambron (Boule d'Or) + Aménagements paysagers + mobilier urbain de l'allée du Brivet	Pontchâteau	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022-2024	2 288 000 €
Création d'une halle de marché allée du Brivet	Pontchâteau	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la	2022-2023	550 000 €

Maison de santé puridisciplinaire	Pontchâtel eau	conforter dans les 3 pôles		
Equipements sportifs zone du Landas (Rénovation / extension du gymnase - bloc vestiaires)	Pontchâtel eau	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2022-2023	1 900 000 €
Extension de la maison de la santé	Ste Anne sur Brivet	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2022	
Réalisation d'ombrières sur les parkings vélo	Ste Anne sur Brivet	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2021	
Etude sur l'aménagement de voies douces	Ste Anne sur Brivet	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2023-2024	
Reflexion sur le devenir de l'ancienne école Jean de la Fontaine et réaménagement du site selon le choix : habitat, espace ado, cellules pour entreprise	Ste Anne sur Brivet	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2022-2025	
Ouverture d'une opération d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre de la révision du PLU	Ste Anne sur Brivet	Offrir une offre d'habitat de qualité et diversifiée pour faciliter les parcours résidentiels		
Travaux d'aménagement et de requalification de voirie – rue des sports, rue de Gourap	St Gildas des Bois	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2021-2022	1 227 043 €
Création d'une Maison de Santé	St Gildas des Bois	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	Projets intégrés dans la réflexion Petites Villes de Demain avec l'ADDRN	
Création de liaisons douces le long de la voie SNCF pour favoriser les déplacements de la rue du Pont à la rue Gabriel Deshayes (sécurisation)	St Gildas des Bois	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics		
Aménagement de la verrière aux Platanes	St Gildas des Bois	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics		
Aménagement de la rue G. Deshayes et de la rue de Guenrouët	St Gildas des Bois	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics		
Aménagement du site de la gare	St Gildas des Bois	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics		
Espace accueil pour camping-cars	St Gildas des Bois	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics		
Réhabilitation de la salle des sports	Ste Reine de Bretagne	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la	2021	887 546 €

		conforter dans les 3 pôles		
Aménagement d'une voie partagée dans la continuité du centre bourg sur RD4, rue René Guy Cadou	Ste Reine de Bretagne	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022	420 000 €
Etude d'aménagement d'une partie du cœur de bourg (place de l'Eglise, environnement et cheminement vers la RD33) suite à l'aménagement de la voie partagée reliant le nouveau lotissement la Fontaine au bourg	Ste Reine de Bretagne	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022	20 000 €
Modification du système de chauffage à l'école publique René Guy Cadou	Ste Reine de Bretagne	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2022-2023	310 000 €
Réhabilitation des sanitaires place de l'Eglise	Ste Reine de Bretagne	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2023	150 000 €
Aménagement du secteur mairie/cimetière	Ste Reine de Bretagne	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2023-2024	150 000 €
Aménagement de la place de l'Eglise	Ste Reine de Bretagne	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2024	220 000 €
Extension des vestiaires aux tribunes vestiaires	Ste Reine de Bretagne	Promouvoir le bien-être	2025-2026	250 000 €
Phase 2 de la requalification des espaces publics : création d'une voie douce entre le bourg et le village de la Normandais	Sévérac	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics	2023-2024	800 000 €
Réhabilitation de l'école publique / Phase 1 classes maternelles	Sévérac	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles	2024-2025	800 000 €
Création d'une résidence pour seniors (3 à 4 logements)	Sévérac	Offrir une offre d'habitat de qualité et diversifiée pour faciliter les parcours résidentiels	2024-2025	400 000 €

Orientation stratégique N°4: Bien vivre la ruralité				
Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Objectif stratégique associé	Calendrier	Coût prévisionnel
Réhabilitation et extension du multi-accueil de St Gildas des Bois	EPCI	Accompagner les enfants et la jeunesse	2022	328 000 €
Construction d'un multi-accueil à Pontchâteau	EPCI	Accompagner les enfants et la jeunesse	2023-2024	
Actions du projet culturel de territoire	EPCI	Favoriser la convivialité, animer		
Programme sport-santé	EPCI	Promouvoir le bien-être	2021-2023	
Contrat Local de Santé	EPCI	Promouvoir le bien-être	2021-	

			2027	
Rénovation énergétique de la salle Saint-Jean Baptiste	Crossac	Favoriser la convivialité, animer	2022-2023	100 000 €
Projet de réhabilitation de la mairie pour l'aménagement d'un pôle civique et convivial	Crossac	Favoriser la convivialité, animer	2023-2024	
Travaux mise en réseau et accès au numérique sur le groupe scolaire Condorcet	Crossac	Accompagner les enfants et la jeunesse	2022-2023	50 000 €
Création d'un théâtre vert	Dréfféac	Favoriser la convivialité, animer	2022	82 550 €
Aménagement d'un espace naturel et boisé en lieu de loisirs sur les landes du Bilais	Dréfféac	Promouvoir le bien-être	2024	120 000 €
Construction d'un pôle enfance	Guenrouët	Accompagner les enfants et la jeunesse	2021	2 779 079,30 €
Réhabilitation/extension du pôle solidaire situé allée du Brivet	Pontchâteau	Tenir compte de chacun.e	2022-2023	2 000 000 €
Déplacement de la base nautique	Pontchâteau	Promouvoir le bien-être		
Aménagement du site de Coët-Roz	Pontchâteau	Promouvoir le bien-être	2022-2024	350 000 €
Rénovation du presbytère	Pontchâteau	Valoriser l'histoire et le patrimoine en tant que socle commun		
Construction d'une salle polyvalente avec cuisine	Pontchâteau	Promouvoir le bien-être		
Aménagement du site du Bernugat : accrobranches etc...	St Gildas des Bois	Favoriser la convivialité, animer		
Restauration de l'église abbatiale	St Gildas des Bois	Valoriser l'histoire et le patrimoine en tant que socle commun		2 604 700 €
Création d'un city-park	Sévérac	Promouvoir le bien-être		70 000 €

Orientation stratégique N°5: Entreprendre et travailler				
Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Objectif stratégique associé	Calendrier	Coût prévisionnel
Extension de la zone d'activités de l'abbaye à Pontchâteau pour accueillir notamment PC route du CD44	EPCI	Accueillir des entreprises et des emplois	2023	
Réhabilitation du logement de la Poste pour créer un espace de co-working	St Gildas des Bois	Soutenir la dynamique entreprenariale et l'innovation	Réflexion dans le cadre de PVD	

Pilier 3. Un territoire ressources et résilient

Orientation stratégique N°6: Enculer les transitions				
Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Objectif stratégique associé	Calendrier	Coût prévisionnel
Réhabilitation de la gendarmerie de St Gildas des Bois	EPCI	Préserver la ressource foncière		

Construction d'une déchetterie « nouvelle génération » à Pontchâteau	EPCI	Consommer sans déchets		
Actions du PCAET	EPCI		2022-2026	
Projet de chaufferie biomasse reliant plusieurs équipements publics	Crossac	Développer le potentiel d'énergies renouvelables		
Réhabilitation d'un bâtiment pour transformation en logement social	Guenrouët	Préserver la ressource foncière	2025	
Travaux de rénovation énergétique de l'école	Guenrouët	Développer le potentiel d'énergies renouvelables	2023	
Etude pour la rénovation du bâtiment situé chemin de Cribœuf	Pontchâteau	Préserver la ressource foncière	2022-2024	360 000 €
Travaux de réhabilitation du bâtiment situé 7, place de l'Eglise - Accueil des services de la DGFIP	Pontchâteau	Préserver la ressource foncière	2022-2023	500 000 €
Réhabilitation du site La Forge	Pontchâteau	Préserver la ressource foncière		
Réalisation d'éclairage solaire sur les aubettes du village	Ste Anne sur Brivet	Développer le potentiel d'énergies renouvelables	2023-2024	
Etude pour l'avenir du bâtiment de la congrégation des Sœurs	St Gildas des Bois	Préserver la ressource foncière		
Réhabilitation du local des jeunes	St Gildas des Bois	Préserver la ressource foncière		
Amélioration énergétique des bâtiments communaux	St Gildas des Bois	Développer le potentiel d'énergies renouvelables		
Réhabilitation d'un bâtiment pour construire 7 logements	Sévérac	Préserver la ressource foncière	2024-2025	500 000 €

Orientation stratégique N°8: Maintenir et améliorer les atouts environnementaux				
Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Objectif stratégique associé	Calendrier	Coût prévisionnel
Réaménagement espace naturel au-dessus du vallon des butineurs	Pontchâteau	Maintenir les réservoirs de biodiversité		
Travaux du schéma directeur d'assainissement collectif (extension et rénovation des réseaux + stations d'épuration)	EPCI	Assurer une bonne qualité de l'eau; avoir une gestion adaptée	2022-2025	

3-2 Fiches projet / fiches action

Pilier 1. Un territoire partenaire

Construction d'un centre technique intercommunal pour le service déchets

Orientation stratégique n°	N°2. Renforcer les solidarités et les complémentarités des 9 communes
Objectif	Poursuivre la mise en réseaux et la mutualisation des équipements structurants
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des déchets, la Communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois gère en régie la collecte des ordures ménagères sur son territoire. Le personnel chargé d'effectuer cette collecte ne dispose pas de locaux corrects lui permettant d'exercer sa mission dans les meilleures conditions (locaux actuels disparates, exigus et non réglementaires). Le service ne dispose pas non plus de locaux de stockage pour la gestion des bacs, de composteurs et autres éléments nécessaires à la collecte des déchets.</p> <p>Dans une logique de rationalisation et d'optimisation, la Communauté de communes a décidé de créer un nouvel ensemble sur la commune de Dréfféac dont la situation géographique est centrale au sein de l'intercommunalité. Ce site comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none">- des locaux pour le personnel du service déchets (vestiaires 135m², locaux communs 87m²), pouvant accueillir 25 à 30 personnes- un garage pour véhicules, 531m²,- des bureaux, 42m²,- un atelier mécanique 215m²,- une aire de lavage, 400m²;- une aire de stockage sous abris pour les composteurs, bacs, bennes et colonnes, 480m².
Partenaires	Sans objet
Coût prévisionnel	L'estimatif des travaux est de 1 468 500 € HT Le montant détaillé par postes de dépenses sera connu une fois la maîtrise d'œuvre en cours

Plan de financement	Ademe : Fonds chaleur (pour production solaire thermique et panneaux photovoltaïques)
Calendrier	Validation du maître d'œuvre en conseil communautaire : 15 décembre 2021 Etudes maîtrise d'œuvre : janvier 2022 à octobre 2022 Notification des travaux : octobre 2022 Fin des travaux : septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'agent pouvant être accueilli sur le site Tonne de déchet organique composté Tonne de déchet recyclé

Extension des voies cyclables du bourg vers Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois

Orientation stratégique N°	2. Renforcer les solidarités et les complémentarités entre les 9 communes
Action	Faciliter les connexions, la multi-modalité
Maître d'ouvrage	Commune de Dréfféac
Description de l'action	Renforcer la sécurité des usagers des voies cyclables de la RD 773 en fournissant un espace dédié à l'écart de la circulation automobile. Répondre à l'intérêt croissant des usagers utilisant les modes de déplacements doux et proposer une offre complémentaire de transport dans le cadre d'une politique cohérente de mobilité en lien avec la réduction de notre empreinte carbone
Partenaires	
Coût prévisionnel	Cout prévisionnel : 320 000 € HT
Plan de financement	DETR/DSIL Conseil départemental de Loire-Atlantique
Calendrier	Travaux envisagés pour 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km de route sécurisé et aménagé en voie cyclable

Pilier 2. Un territoire accueillant

Reconstruction de la piscine de Guenrouët

Orientation stratégique n°	N°3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans mes 3 pôles
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>Le pôle Saint-Clair à Guenrouët, le long du canal de Nantes à Brest, est un site touristique et de loisirs pour une population locale aux revenus modestes. La piscine constitue un équipement phare de ce site et un élément structurant du territoire intercommunal en termes de tourisme et d'économie, de service au public et de cadre de vie.</p> <p>Cependant, construite en 1992, la piscine n'était plus aux normes sanitaires et techniques et devait être reconstruite. Au vu des surcuts importants de dépollution (présence d'amiante), le choix a été fait de démolir l'ancienne piscine plutôt que de procéder à sa réhabilitation.</p> <p>Le projet actuel vise à reconstruire la piscine. Ce nouvel équipement aquatique sera le second du territoire après le centre aquatique communautaire de Sainte-Anne-sur-Brivet. Il a été programmé pour avoir une plus grande fonctionnalité et une plus grande polyvalence. Il permettra notamment d'accueillir davantage de scolaire sur la période mi-avril à juin et d'élargir les créneaux horaires pour le club de natation (plus de 200 nageurs).</p> <p>Une attention particulière est portée sur les enjeux de sécurité et d'accessibilité, sur la priorité à l'aspect ludique (pentagliss, pataugeoire, plages naturelles), sur le caractère évolutif du site (emprise foncière, ajout de jeux d'eau), sur un coût d'investissement maîtrisé (élément standardisé et mutualisation des espaces avec l'office de tourisme), et sur des coûts de fonctionnement optimisés (une seule ligne de traitement d'eau, longévité des matériaux).</p>
Partenaires	Le site de Saint-Clair, dans lequel se situe la piscine, est inclus dans le projet de Schéma fluvial et maritime de Redon agglomération et dans le Projet Destination Canal du Conseil départemental de Loire-Atlantique. L'action conjointe de la Communauté de communes et de ces deux partenaires institutionnels a pour objectif de mieux valoriser le site comme port fluvial et non plus comme simple halte fluviale.
Coût prévisionnel	<p>Le cout total HT de l'opération est de 3 067 071 €, réparti ainsi :</p> <p>Assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 400 €</p>

	<p>Etudes (maîtrise d'œuvre, SPS, CT) : 240 665 €</p> <p>Travaux (dont 10% imprévus) : 2 565 460 €</p> <p>Autres (aléas, matériels pédagogiques et techniques) : 256 546 €</p>
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévisionnel est le suivant :</p> <p>Contrat Territoire Région (acquis) : 582 000 €</p> <p>Plan de Relance Région PDL (acquis) : 429 000 €</p> <p>Conseil départemental Loire-Atlantique (sollicité) : 1 226 828 €</p> <p>Autofinancement EPCI en fonds propres : 1 258 243 €</p>
Calendrier	<p>Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement : 19/09/2019</p> <p>Etude de faisabilité, APS, APD : achevé en novembre 2019</p> <p>Date de début des travaux : mai 2021</p> <p>Date prévisionnelle de fin des travaux : juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de visiteur accueilli</p> <p>Nombre de scolaire accueilli</p>

Réhabilitation de la piscine de La Hirtais à Sainte-Anne-sur-Brivet

Orientation stratégique N°	N°3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>La piscine de La Hirtais est située sur la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet, à proximité du bourg de Pontchâteau. Il s'agit d'une piscine multi-activités (loisirs, apprentissage de la natation et remise en forme) afin de répondre aux attentes de tous les publics. Elle a été livrée fin 2009 et est composée de 4 bassins regroupés dans une halle de 1 058m².</p> <p>En 2020, des fuites importantes sur les bassins pataugeoire et spa, des désordres sur les carrelages et des dégradations sur les gaines de soufflage de CTA ont été constatés. En parallèle, des traces de corrosion en pied de charpente métallique sur la structure du toboggan aquatique ont été détectées. Suite aux recommandations d'un bureau d'étude structure qui a vérifié la conformité de l'ouvrage, il a été décidé de fermer l'accès au toboggan et de prévoir des travaux structurels.</p>

	<p>Afin de remédier à ces problèmes et d'offrir aux usagers un équipement sécurisé et confortable qui permettra une hausse de sa fréquentation et contribuera à maintenir une offre de service de qualité sur le pôle de Pontchâteau, il est prévu les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise en inox du bassin à bulles actuellement carrelé afin de rajouter des prestations supplémentaires (augmentation du nombre de jet massant) et de raccourcir le temps d'intervention. - Réfection complète en carrelage de la pataugeoire. - Reprise des gaines de soufflage du sous-sol technique qui ont été dégradées en raison des fuites d'eau. - Reprise structurelle des pieds de charpente métallique du toboggan aquatique, démolition et fabrication d'une nouvelle plateforme de départ et reprise des tubulures. - En option, une reprise des grilles de soufflage en pied des menuiseries est envisagée.
Partenaires	
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Coût prévisionnel des travaux sur le bassin à bulles et la pataugeoire : 182 800 € HT (estimation datant de janvier 2021 et susceptible d'évoluer en 2022 en raison de l'inflation du cout des matériaux) - Coût prévisionnel des travaux sur la structure du toboggan aquatique : 70 300 € HT <p>Coût prévisionnel total (hors honoraires) : 253 100 € HT</p>
Plan de financement	Agence Nationale du Sport Conseil régional Pays de la Loire
Calendrier	<p>Le calendrier est contraint par la nécessité de fermer totalement au public le centre aquatique pour la durée des travaux. Celle-ci est actuellement estimée à 4 mois. Des alternatives sont à l'étude afin de réduire cette durée et de permettre une ouverture de la piscine en parallèle des travaux.</p> <p>La phase de travaux est pour le moment prévue à partir de septembre 2022 pour une livraison fin 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation d'eau alimentant les bassins Fréquentation de la piscine

Construction d'une école de musique intercommunale à Pontchâteau

Orientation stratégique n°	N°3 Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>L'école de musique intercommunale est située dans des locaux devenus inadaptés (5 salles pour une surface totale de 280m²). La jauge actuelle est de 280 à 300 élèves alors qu'on constate des dynamiques démographiques, urbaines et culturelles positives. En effet, la création d'un nouveau lycée, d'une nouvelle école primaire et l'évolution démographique permettent de projeter un nombre d'élèves supplémentaires entre 240 et 400 à l'horizon 2030.</p> <p>Ces tendances et la volonté d'améliorer les conditions de fonctionnement et d'accueil de l'école de musique, afin de les adapter notamment aux besoins pédagogiques et d'accompagner également les pratiques collectives amateurs, justifient le besoin d'un nouvel établissement qui a toute sa place dans la politique musicale voulue par les élus. Celle-ci vise à favoriser l'accès pour le plus grand nombre à une pratique musicale variée et de qualité tout en contribuant à l'animation et à l'attractivité du territoire.</p> <p>La relocalisation de l'école de musique permettra d'affirmer son rayonnement intercommunal et de conforter le rôle de la ville de Pontchâteau au service du territoire. Le projet envisage la construction d'un nouveau bâtiment. Différentes hypothèses sont actuellement à l'étude pour dimensionner au plus juste les besoins tout en considérant les moyens à mobiliser pour sa réalisation et en fonction du futur</p>
Partenaires	Conseil départemental de Loire-Atlantique
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Conseil départemental de Loire-Atlantique DRAC
Calendrier	Engagement des études : 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'élève accueilli Nombre d'association utilisant l'équipement

Travaux de rénovation et d'accessibilité de la salle de sport de Crossac

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Crossac
Description de	Un diagnostic technique et fonctionnel de la salle des sports est en

l'action	cours avec le bureau d'études Auxilium Ingénierie. Ce diagnostic permettra de trouver des scénarios de réhabilitation des vestiaires de la salle des sports, en vue de moderniser cet équipement sportif, qui est très sollicité tout au long de l'année.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Dans l'attente du retour du diagnostic technique et fonctionnel, le projet est estimé à 400 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Opération prévue en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Développement des mobilités douces et désartificialisation de certains espaces structurants à Crossac

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Crossac
Description de l'action	Projet de cheminements doux piétons dans le bourg de la mairie vers l'ensemble des équipements avec travaux de désimperméabilisation, voies douces sur voie communale du village de Cambéniac vers le bourg, piste cyclable sur RD sur l'axe Crossac - Pontchâteau, en lien avec le conseil départemental
Partenaires	Ce projet s'inscrit dans le plan-guide réalisé avec l'addrn dans le cadre de l'AMI Cœur de bourg du Conseil départemental.
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Travaux prévus pour 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Renforcement du réseau d'eaux pluviales à Crossac

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Crossac
Description de l'action	Afin d'accueillir un lotissement privé de 40 lots dans les meilleures conditions, réalisation d'une étude (en cours de finalisation) et projet de renforcement du réseau d'eaux pluviales route de Pontchâteau (programme de travaux non encore défini)
Partenaires	
Coût prévisionnel	Estimation à 150 000 €

Plan de financement	
Calendrier	Etude prévue en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Construction d'un restaurant scolaire à Dréfféac

Orientation stratégique n°	N°3 Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »								
Objectif	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles								
Maître d'ouvrage	Commune de Dréfféac								
Description de l'action	<p>Les élèves de l'école de l'Arbre enchanté prennent actuellement leur repas dans la salle polyvalente de la commune, située à quelques centaines de mètres de l'établissement scolaire. Cette salle adaptée à la tenue de manifestations familiales ou associatives tente de répondre au besoin de restauration scolaire durant la semaine.</p> <p>Cette salle n'est pas totalement adaptée à la restauration scolaire puisque les cuisines ne permettent pas la mise en place d'un service en self pour les plus grands.</p> <p>Le mobilier de restauration scolaire doit être enlevé de la salle et stocké pour permettre la tenue de manifestations le week-end. Nos agents techniques doivent donc déplacer le mobilier le vendredi après-midi et le remettre en place le lundi matin. Dans cette situation, nous devons opérer un nettoyage pour désinfection le lundi matin avant remise en place du mobilier.</p> <p>La création d'un pôle restauration scolaire dédié permettrait d'éviter les déplacements de mobiliers réguliers.</p> <p>La surface de cette salle est à ce jour au maximum de sa capacité, accueillant plus de 180 enfants parfois. Les demandes de restauration scolaire sont croissantes, ce qui amène à saturation ce service, ainsi que sa sécurité.</p> <p>La commune portera les travaux de création de ce futur bâtiment d'environ 550m², celui-ci répondra aux règles de la RT 2012 et sera plus économique en énergie que la salle polyvalente.</p>								
Partenaires	<p>DETR Tranche 1 = 300 000 € Notifié</p> <p>DETR Tranche 2 = 184 781 à demander sur la DETR 2023 ?</p>								
Coût prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;">AMO</td> <td style="width: 60%;">22040 €</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td>40000 €</td> </tr> <tr> <td>Contrôles</td> <td>5000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>1632960 €</td> </tr> </table>	AMO	22040 €	Maîtrise d'œuvre	40000 €	Contrôles	5000 €	Travaux	1632960 €
AMO	22040 €								
Maîtrise d'œuvre	40000 €								
Contrôles	5000 €								
Travaux	1632960 €								

	<table border="1"> <tr> <td>Aménagements extérieurs</td><td>150000 €</td></tr> <tr> <td>Mobilier</td><td>50000 €</td></tr> </table>	Aménagements extérieurs	150000 €	Mobilier	50000 €																																												
Aménagements extérieurs	150000 €																																																
Mobilier	50000 €																																																
Plan de financement	<p>COUT TOTAL HT: 1903371,75 COUT TOTAL TTC: 2284046,10 TRANCHE 1: 1533809,25 € TRANCHE 2: 369562,50 €</p> <p>Tranche 1</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Construction</td> <td>1533809,25 €</td> <td>DETR</td> <td>500000 €</td></tr> <tr> <td>Bâtiment</td> <td></td> <td>Département</td> <td>536833,24</td></tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>496976,01 €</td></tr> </tbody> </table> <p>Tranche 2</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagement s extérieurs</td> <td>369562,25 €</td> <td>DETR</td> <td>184781 €</td></tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département</td> <td>63166,76 €</td></tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td>10000 €</td></tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>111614,49 €</td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td>COUT TOTAL</td> <td>1903371,75</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>AIDES TOTALES</td> <td>1294781,25</td> <td>68,03</td> </tr> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT</td> <td>608590,50</td> <td>31,97</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>100.00</td> </tr> </table>	DEPENSES		RECETTES		Construction	1533809,25 €	DETR	500000 €	Bâtiment		Département	536833,24			Autofinancement	496976,01 €	DEPENSES		RECETTES		Aménagement s extérieurs	369562,25 €	DETR	184781 €			Département	63166,76 €			Région	10000 €			Autofinancement	111614,49 €	COUT TOTAL	1903371,75	%	AIDES TOTALES	1294781,25	68,03	AUTOFINANCEMENT	608590,50	31,97			100.00
DEPENSES		RECETTES																																															
Construction	1533809,25 €	DETR	500000 €																																														
Bâtiment		Département	536833,24																																														
		Autofinancement	496976,01 €																																														
DEPENSES		RECETTES																																															
Aménagement s extérieurs	369562,25 €	DETR	184781 €																																														
		Département	63166,76 €																																														
		Région	10000 €																																														
		Autofinancement	111614,49 €																																														
COUT TOTAL	1903371,75	%																																															
AIDES TOTALES	1294781,25	68,03																																															
AUTOFINANCEMENT	608590,50	31,97																																															
		100.00																																															
Calendrier	<p>Finalisation du document de consultation au 19 novembre 2021</p> <p>Lancement consultation jusqu'à fin décembre 2021</p> <p>Analyse des offres jusqu'à mi-février 2022</p> <p>Proposition de l'APD en Avril 2022</p> <p>Dépôt du permis en Mai 2022</p> <p>Lancement des marchés aux entreprises</p> <p>Autorisation permis de construire Octobre 2022</p> <p>Lancement des premiers travaux espérés en novembre 2022</p>																																																
Indicateurs d'évaluation proposés																																																	

Aménagement de voies douces entre les villages et le bourg de Dréfféac

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Dréfféac
Description de l'action	<p>Renforcer la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, familles, personnes à mobilité réduite) en fournissant un espace dédié permettant la modularité des circulations entre villages et centre bourg</p> <p>L'objectif est d'interconnecter les différents secteurs de la commune en créant un maillage cohérent du territoire.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Cout prévisionnel : 250 000 € HT
Plan de financement	DETR/DSIL Conseil départemental de Loire-Atlantique
Calendrier	Travaux envisagés pour 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km de route sécurisé et aménagé pour permettre la modularité des circulations communales

Extension de la salle des sports de Dréfféac

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	Commune de Dréfféac
Description de l'action	<p>Créer un atout complémentaire et nécessaire aux associations sportives de nos territoires pour la dynamique des clubs sportifs engagés en compétition, pour l'éducation des jeunes et permettre l'accueil du public soutien important de ces acteurs.</p> <p>Cet aménagement de qualité environnemental permettra à tous de profiter d'un équipement adapté aux rencontres sportives de tous niveaux et aux jeunes d'évoluer dans le milieu sportif.</p> <p>Cette action s'articule autour du bien-être et de la santé de tous</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Cout prévisionnel : 700 000 € HT
Plan de financement	DETR/DSIL Conseil départemental de Loire-Atlantique
Calendrier	Travaux envisagés pour 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface sportive disponible

Extension du restaurant scolaire de la commune de Missillac

Orientation stratégique n°	N°3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	Commune de Missillac
Maître d'œuvre	EEUN - Cabinet d'architecture
Description de l'action	<p>Forte de son attractivité, la commune de Missillac, dans le cadre de l'amélioration de ses équipements, engage une réflexion sur le réaménagement de son restaurant scolaire. Les effectifs en 2020 étaient d'environ 140 maternels servis à table et 285 primaires servis au self. 57 000 repas sont servis à l'année. On observe à ce jour une augmentation régulière des effectifs de maternelle inscrits en demi-pension.</p> <p>Il ressort de l'analyse de fonctionnement que ce dernier souffre d'une organisation peu efficace, les enfants de maternelle se trouvent répartis dans différentes salles du bâtiment, impactant de fait la gestion des flux ainsi que l'organisation des repas servis à table. L'emploi de la salle parquetée, à vocation associative ou locative, dans le cadre de la restauration a pour conséquence directe une mobilisation régulière des agents dans la dépose et repose du mobilier.</p> <p>La commune à cette occasion souhaite développer l'étude des consommations énergétiques ainsi que l'amélioration du confort thermique par l'éventuelle mise en œuvre de panneaux aérovoltaïques. Cette réflexion est aussi l'occasion de s'assurer de l'adéquation du mobilier de cuisine avec les besoins.</p> <p>La définition du besoin et la prise en compte de l'évolution des effectifs aboutissent au scénario suivant : Création d'une extension de construction d'environ 430 m² permettant l'accueil de 250 enfants servis à table et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle salle de restauration à table, - Une laverie, - Un hall d'accueil, - Un local ménage - Des toilettes. 
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Montant des travaux au stade esquisse : 776 620 euros HT Maitrise d'œuvre : 72 050 € Contrôles SPS-CT : 10 430 €</p>

Plan de financement	Etat DETR : 350 000 € Département : 337 280 € Autofinancement : 171 820 €
Calendrier	Etudes de maîtrise d'œuvre en cours Dépôt du pc : fin novembre 2021 Remise PRO DCE fin janvier 2022 Consultation entreprises Mars 2022 Fin travaux : décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de rationnaire accueilli Consommation énergétique du bâtiment

Aménagement de l'arrière de l'Espace la Garenne à Missillac

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Missillac
Maître d'œuvre	A déterminer
Description de l'action	Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, et soucieuse de cultiver le bien-être en son sein, la commune de Missillac engage une réflexion globale sur son cœur d'îlot. L'objectif est de permettre la circulation piétonnière entre la rue du Château et la rue des Rosiers. Ainsi dans le prolongement du projet de Halle de marché sera développé un aménagement paysager. Ci-dessous une illustration de principe :

Préserver la qualité de vie, un choix au centre des préoccupations

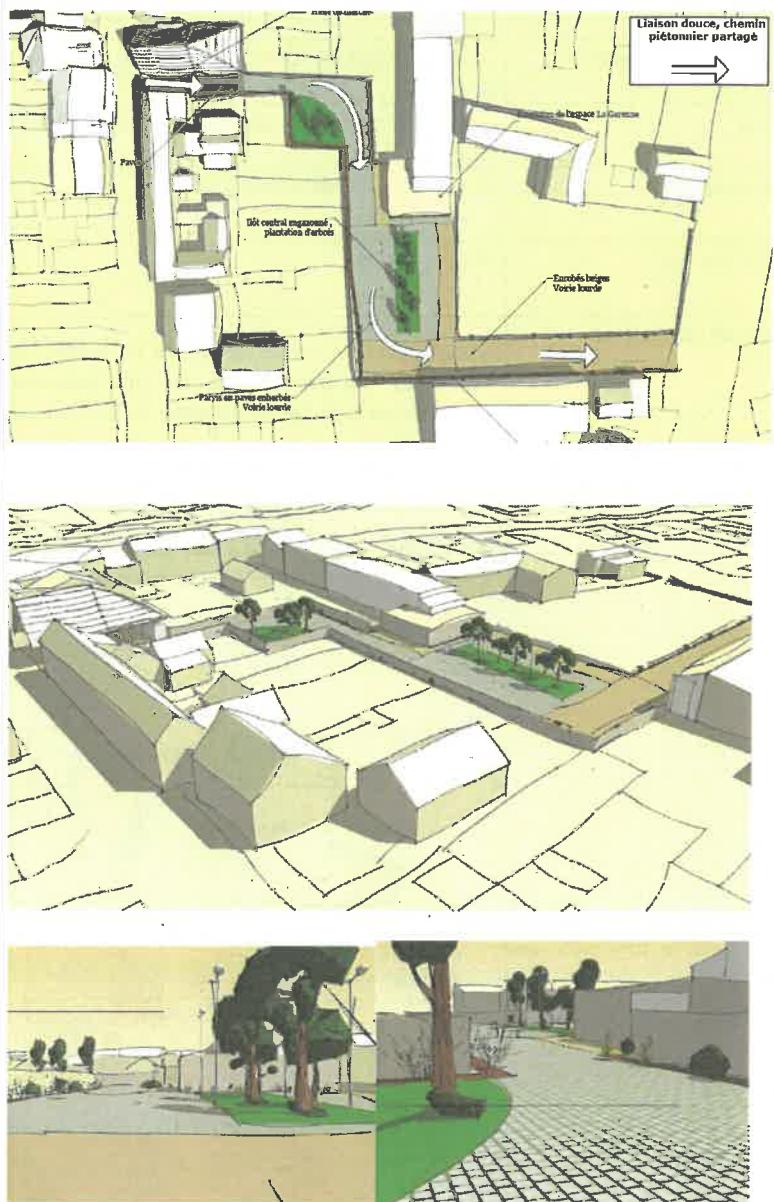


Les riverains peuvent accéder à cet espace par l'arrière de leur parcelle respective. Les troupes de comédiens accèdent à la salle de spectacle par cet espace via la rue des Rosiers, c'est un espace partagé.

Le projet, structurant, constitue un véritable lieu de vie pour les Missillacais, la proximité de l'EHPAD. La Maison Saint Charles ainsi que l'école Notre Dame de Brière permettrait aux résidents de pouvoir se promener dans un espace propice au calme et au lien intergénérationnel.

La mutualisation des espaces permettra in fine le développement d'événements culturels et musicaux tel que les Franco-Américaines. Sans présager de l'avenir le projet peut aussi constituer une ouverture sur le développement d'espaces à construire.

Ci-dessous une illustration de ce que pourrait être le projet :



Partenaires

Coût prévisionnel	Montant des travaux au stade programmatique : 300 000 euros HT
-------------------	---

Plan de financement

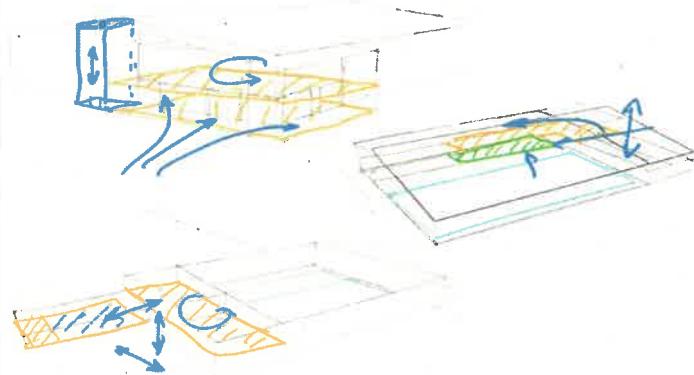
Calendrier	A ce stade il est difficile de se prononcer sur le démarrage de l'opération dans la mesure où cette dernière dépend du projet de réhabilitation de l'Espace la Garenne. Suivant le PPI de la commune on pourrait envisager une opération entre 2023 et 2024
------------	---

Indicateurs d'évaluation proposés

Réhabilitation de la salle culturelle la Garenne à Missillac

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	Commune de Missillac
Maître d'œuvre	A déterminer
Description de l'action	<p>L'espace La Garenne accueille les évènements culturels de la commune de Missillac, cependant l'espace limité des infrastructures et le nombre croissant d'associations constraint au partage de l'espace avec des associations sportives et autres.</p> <p>Il en résulte un usage dévié du bâtiment ainsi que des disfonctionnements dans la gestion des flux.</p> <p>Par ailleurs le bâtiment étant en lien direct avec la requalification du cœur de bourg, la question de son réaménagement est prépondérante.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Enveloppe budgétaire au stade programmatique : 1 500 000 euros HT
Plan de financement	
Calendrier	Suivant le PPI de la commune on pourrait envisager une opération entre 2023 et 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Rénovation de la salle de sport de Missillac

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	Commune de Missillac
Description de l'action	<p>Construction des années 80, ce bâtiment présente aujourd'hui des insuffisances qui selon les périodes de l'année peuvent le rendre impropre à sa destination. En outre l'accessibilité PMR est à revoir. L'audit récent des associations utilisatrices met en avant la nécessité d'amélioration de rangements ainsi que la nécessité grandissante d'augmentation des surfaces sportives de l'étage. Par ailleurs l'espace des vestiaires ainsi que la surface sportive principale sont identifiés comme confortables et adaptés à l'usage</p>  <p>Les illustrations ci-dessous mettent en avant les axes de réflexions majeurs au stade programmatique. Elles découlent des échanges avec les associations utilisatrices. Elles tiennent compte des contraintes du bâtiment. L'objectif est de retrouver un confort d'utilisation, dans la mesure des possibilités financières étudier l'optimisation des surfaces sportives.</p>  <p>Ce projet constitue aussi l'opportunité pour la commune de poursuivre sa démarche d'économie énergétique enclenchée avec la réalisation du restaurant scolaire et l'étude de mise en œuvre de panneaux aérovoltaïques.</p> <p>Indépendamment de l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, l'enjeu du programme est d'évaluer finement l'usage des salles de l'étage, de questionner la potentialité d'utilisation et éventuellement étudier les perspectives d'évolution, de changement d'orientation de ces dernières.</p>

Coût prévisionnel	Sur la base d'une surface globale d'environ 2 400 m ² y compris vestiaires et étage, on peut à titre indicatif estimer les travaux entre 2 et 2,4 millions d'euros HT travaux
Plan de financement	
Calendrier	Suivant le PPI de la commune on pourrait envisager une opération entre 2024 et 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique du bâtiment Surface sportive proposée à l'étage

Aménagement des abords du lycée de Pontchâteau

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	<p>La Région Pays-de-la-Loire et la Commune de Pont-Château assurent la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'un lycée polyvalent à Pont-Château, y compris l'aménagement de ses abords.</p> <p>Construit sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Pays-de-la-Loire, ce lycée présentera une capacité de 1 000 élèves ; cette capacité pourra être augmentée pour atteindre un effectif maximum de 1 210 élèves.</p> <p>En complément des bâtiments qui constitueront le lycée polyvalent, la Région Pays-de-la-Loire construira également, à leur proximité immédiate 8 logements de fonction.</p> <p>Cet ensemble va s'inscrire à l'intérieur d'un périmètre délimitant une emprise de 3,3791 hectares.</p> <p>La Commune de Pont-Château, quant à elle, va procéder à la réalisation des aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parvis, d'une superficie de 3 000 m², qui permettra d'accéder au lycée depuis les zones de stationnement et depuis la plateforme de cars ; - Une plateforme destinée aux cars scolaires, avec une capacité d'accueil de 25 cars ; - Une voirie permettant de relier le lycée à des voiries existantes, d'une longueur de 170 mètres. - des aménagements de voiries existantes, notamment la route de Saint-Roch et la rue du Chardonneret.
Partenaires	Région des Pays de Loire
Coût prévisionnel	La consultation sera lancée en décembre 2022. Le coût estimatif global des travaux est à ce jour égal à 1 700 000 € HT
Plan de financement	

	Aide de l'Etat : 35% Aide de la communauté de communes : sollicitation en cours
Calendrier	Ouverture du lycée en septembre 2023 Consultation prévue en décembre 2021 Travaux pour l'aménagement des abords : avril 2022 à juin 2023 Dépenses prévues 2022 : 1 100 000 € HT Dépenses prévues 2024 : 600 000 € HT
Indicateurs d'évaluation proposés	

Travaux de sécurité routière dans les villages de Pontchâteau – amélioration des conditions de circulation des piétons et des cyclistes

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	<p>Travaux d'aménagements routiers sur des secteurs définis de la commune. Ces secteurs sont considérés comme dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situation géographique (coeur de villages) - visibilité réduite - circulation importante <p>Un référencement des secteurs à traités va être réalisé.</p> <p>Secteurs déjà traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bressun - Croix des Essarts - Route de Besné - Rue de Tréguilly <p>L'action consiste à créer des aménagements permettant une réduction notable de la vitesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chicanes - écluses - changements de priorité - <p>Protection des l'ensemble des usagers de la route (cyclistes, piétons voitures...)</p> <p>Encourager la pratique du vélo</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	

	Budget prévisionnel : 550 000 € HT
Plan de financement	Aide de l'Etat : 35%
Calendrier	Les travaux s'échelonneront sur les budgets 2022, 2023, 2024, 2025, 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

Etude des circulations douces à l'échelle du territoire communal de Pontchâteau

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	Etude d'un schéma communal de circulations douces
Partenaires	
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 40 000 € HT
Plan de financement	Aide de l'Etat : 35%
Calendrier	Etudes lancées en 2022 Dépenses 2022 : 400 000 €
Indicateurs d'évaluation proposés	

Requalification allée du Brivet et rue Maurice Sambron, aménagements paysagers et mobilier urbain, à Pontchâteau

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	Le Cœur de Ville de Pont-Château est peu lisible : la place de la voiture y est « dominante », les infrastructures routières créent des ruptures fortes. Un patrimoine bâti insuffisamment révélé, voire négligé. Une

	<p>dégradation du bâti « ordinaire » en centre-ville. Des espaces publics peu qualifiés dans l'hyper-centre (allée du Brivet). Les commerçants du centre-ville sont peu organisés et la dynamique collective est quasi absente (peu d'adhérents au sein de l'association des commerçants et artisans, peu ou pas d'actions). L'offre « servicielle » n'est pas développée : vélos en libre-service, espaces de co-working....</p> <p>Requalification urbaine et paysagère de l'allée du Brivet et des abords de la salle polyvalente de la Boule d'or. Traitement de la rue Maurice Sambron, dans sa portion comprise entre la salle polyvalente de la Boule d'or, et l'intersection avec la rue Ste-Catherine, en vue de favoriser les mobilités douces, et de restreindre la place de la voiture.</p> <p>Conforter ce lieu dans l'axe culturel et vie sociale (pôle solidarité, Halles...). Conforter l'accueil de la petite enfance : réhabilitation, extension des aires de jeux. Mettre en valeur le paysage : cheminement le long du Brivet Renforcer l'offre touristique : accueil nautique (cf. fiche séparée), table de pique-nique, près de l'aire d'accueil des camping-cars.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 2 288 000 € HT
Plan de financement	Aide de l'Etat : 35%
Calendrier	<p>Etudes lancées en 2022</p> <p>Dépenses 2022 : 48 000 € Dépenses 2023 : 1 120 000 € Dépenses 2024 : 1 120 000 €</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Implantation d'une halle allée du Brivet à Pontchâteau

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	Le Cœur de Ville de Pont-Château est peu lisible : la place de la voiture y est « dominante », les infrastructures routières créent des ruptures fortes.

	<p>Un patrimoine bâti insuffisamment révélé, voire négligé. Une dégradation du bâti « ordinaire » en centre-ville.</p> <p>Des espaces publics peu qualifiés dans l'hyper-centre (allée du Brivet).</p> <p>Les commerçants du centre-ville sont peu organisés et la dynamique collective est quasi absente (peu d'adhérents au sein de l'association des commerçants et artisans, peu ou pas d'actions).</p> <p>L'offre « servicielle » n'est pas développée : vélos en libre-service, espaces de co-working....</p> <p>Requalification urbaine et paysagère de l'allée du Brivet et des abords de la salle polyvalente de la Boule d'or.</p> <p>Traitement de la rue Maurice Sambron, dans sa portion comprise entre la salle polyvalente de la Boule d'or, et l'intersection avec la rue Ste-Catherine, en vue de favoriser les mobilités douces, et de restreindre la place de la voiture.</p> <p>Conforter ce lieu dans l'axe culturel et vie sociale par l'implantation d'une halle de marché de 400 m², pouvant accueillir le marché du lundi (80 exposants), le marché des producteurs du samedi, mais aussi divers événements d'animation.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 550 000 € HT
Plan de financement	Aide de l'Etat : 35%
Calendrier	Dépenses 2022 : 100 000 € Dépenses 2023 : 450 000 €
Indicateurs d'évaluation proposés	

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Pontchâteau

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	<p>Offrir à la population, sur un même lieu, un ensemble de services de santé de proximité.</p> <p>Pérenniser et développer l'offre de soins existantes en</p>

	<p>accompagnant les professionnels de santé en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la désertification des professionnels de santé - Renforcer l'offre de soins en attirant de nouveaux professionnels, notamment sur l'offre de soins de premier recours - Répondre à la demande des jeunes praticiens de travailler en groupe - Rompre l'isolement, favoriser l'échange de pratique, la mutualisation et la formation des praticiens <p>Organiser une meilleure permanence des soins, coordonner le parcours des patients</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'exercice de groupe dans les locaux répondant aux normes réglementaires et accessibles. <p>A l'intérieur de ce projet décrit dans le contexte, la ville de Pont-Château souhaite disposer de plusieurs cellules destinées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réserve futurs praticiens - Salle associations (lutte contre les addictions - médecine préventive)
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Equipements sportifs zone du Landais à Pontchâteau

Orientation stratégique n°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	<p>Construction d'un équipement sportif spécifique pour l'accueil des activités de sport de combat, pouvant également accueillir des activités « douces » de type yoga...</p> <p>Utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations sportives - Collégiens - Lycéens - Elèves des écoles primaires <p>Travaux nécessaires de rénovation/extension d'un bloc vestiaire.</p> <p>Site du Landas regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrains de football (herbe x2 et 1 synthétique) + tribune + bloc vestiaires

	<p>(avec salle de convivialité + secrétariat...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gymnase du landas - Gymnase jean Galfione (CC) + anneau sportif - Halle de tennis - Courts de tennis extérieurs <p>Un terrain en herbe existe toujours de l'autre côté de la route (ex stade municipal) + un boulodrome</p>
Partenaires	<p>Associations sportives Département de Loire-Atlantique et Région des Pays de Loire</p>
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 1 900 000 € HT.
Plan de financement	Aide du département et de la Région : sollicitations en cours Aide de l'Etat : 35%
Calendrier	<p>Dépenses 2022 : 100 000 € Dépenses 2023 : 1 400 000 € Dépenses 2024 : 400 000 €</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Travaux d'aménagement et de requalification de voirie – rue des sports et rue Gourap à Saint-Gildas-des-Bois

Orientation stratégique n°	N°3 : Consolider le rôle de proximité de chaque centre-bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>La rue des Sports et la rue de Gourap desservent l'école R. Doisneau, le stade Pierre Chaussée, la caserne des pompiers et les livraisons du SUPER U.</p> <p>La municipalité a souhaité aménager et sécuriser cette voie car ce sont des secteurs très fréquentés par les enfants et les familles se rendant à l'école R. Doisneau et au stade Pierre Chaussée.</p> <p>L'insécurité est de plus en plus importante : excès de vitesse (voie très large et en ligne droite), absence de trottoirs, de pistes cyclables, chaussée déformée, passage de poids lourds pour desservir le SUPER U. Il est primordial d'assurer la sécurité des usagers de ces rues et tranquilliser les riverains.</p> <p>Quant à l'extension du parking de l'école, la sortie est également dangereuse d'où une modification des accès et un élargissement des places de stationnement pour éviter que les véhicules stationnent sur le bord de la chaussée.</p>

	<p>En 2019, la commune avait déjà amélioré l'entrée du bourg, au niveau du carrefour de la Barre-Gourap, en réalisant un plateau surélevé. C'est donc dans cette continuité que la municipalité a poursuivi la réflexion d'aménagement sécuritaire de la rue des Sports et de Gourap.</p>
Partenaires	<p>DEPARTEMENT : 327 388 € dans le cadre du Plan de relance – fonds voirie mobilité 2020-2021 (coût subventionnable 936 666 €)</p> <p>REGION : 106 000 €</p>
Coût prévisionnel	<p>986 367 € H.T. dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 204 440 € H.T. Aménagement rue de Gourap . 714 052 € H.T. Aménagement rue des Sports . 67 875 € H.T. Réaménagement et extension du parking de l'école R. Doisneau, <p>et 240 676 € H.T. d'enfouissement des réseaux + matériels (candélabres)</p>
Plan de financement	<p>REGION : 106 000 €</p> <p>DEPARTEMENT : 327 388 €</p> <p>ETAT : DSIL/DET : non retenu en 2021/ re-sollicitation en 2022 : 175 000 €</p> <p>CRRT : sollicitation à hauteur de 150 000 €</p>
Calendrier	<p>Démarrage prévu en décembre 2021</p> <p>Fin : septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Création d'une Maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Gildas-des-Bois

Orientation stratégique n°	N°3 : Consolider le rôle de proximité de chaque centre-bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Action n°	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>Actuellement, nos professionnels de santé sont dispersés sur 3 sites dans la commune, dans des bâtiments peu conventionnels (bâtiments standards datant de + 40 ans pour certains, mauvaise isolation thermique, phonique, manque d'espace privatif).</p> <p>L'équipe municipale souhaite réorganiser et développer l'offre de soins primaires locales en regroupant les professionnels de santé dans un seul et unique bâtiment.</p>
Partenaires	<p>La commune va prochainement recevoir M. GUVARC'H, dirigeant d'Office Santé à SAINT GREGOIRE (35), constructeur et promoteur immobilier. Office Santé accompagne et bâtit les maisons de santé, avec les soignants, au service des patients, au cœur des territoires.</p> <p>Les élus souhaitent que ce projet soit mis en service pour 2026.</p>
Coût prévisionnel	Nous sommes au stade de la réflexion et engageons les

	démarches de consultation de bureaux d'études capables de nous accompagner dans ce projet.
Plan de financement	Non défini à ce stade de la réflexion mais espérons un soutien de l'ARS, de l'Etat et de la Région
Calendrier	2022 : Etudes préalables, quid du lieu d'implantation ? Superficie ? Présentation de plusieurs esquisses des desiderata des professionnels de santé associés au projet
Indicateurs d'évaluation proposés	

Réhabilitation de la salle des sports à Saint-Gildas-des-Bois

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Reine de Bretagne
Description de l'action	La salle des sports a été construite en 1980. Elle n'est plus aux normes de sécurité actuelles, d'accessibilité et est relativement énergivore. Le projet prévoit le remplacement de la couverture par
Partenaires	
Coût prévisionnel	Maitrise d'œuvre : 56 776 € Etudes : 17 702 € Travaux : 803 068 € Dépenses imprévues : 10 000 €
Plan de financement	Etat (DSIL) : 200 000 € Etat (Agence nationale du Sport) : 76 417 € Conseil régional PDL : 75 000 €
Calendrier	Travaux prévus en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

Modification du système de chauffage à l'école publique René Guy Cadou de Sainte-Reine-de-Bretagne

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Reine de Bretagne
Description de l'action	L'école publique RG Cadou (9 classes) a fait l'objet d'une extension en 2018. A

	<p>cette occasion, le gaz de ville a été amené à proximité du bâtiment et l'extension de l'école réalisée bénéficie de ce mode de chauffage.</p> <p>La partie ancienne, qui date des années 1980 est chauffée au moyen d'appareils électriques très énergivores.</p> <p>Afin de réaliser des économies d'énergies et de permettre aux enfants de l'école de travailler dans de meilleures conditions, il est proposé de faire bénéficier l'ensemble du bâtiment d'un chauffage à production d'eau chaude.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sydela - Conseil Départemental 44 - Etat
Coût prévisionnel	<p>Diagnostic thermique et énergétique et MOE (définition des besoins et suivi de travaux) : 10 000 €</p> <p>Travaux d'installation : 300 000 €</p>
Plan de financement	<p>Conseil Départemental 44 (fonds école ?)</p> <p>Conseil régional ?</p> <p>Etat</p>
Calendrier	<p>Etude à réaliser en 2022</p> <p>Travaux 2022/2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Bilan de consommation énergétique

Aménagement du secteur Mairie/Cimetière (Programme d'aménagement cœur de bourg/place de l'église) à Sainte-Reine-de-Bretagne

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Reine de Bretagne
Description de l'action	<p>Suite à l'étude d'aménagement cœur de bourg/place de l'église, traitement de l'espace Mairie/cimetière entre la voie partagée arrivant du lotissement de La Fontaine et la place de l'église.</p> <p>L'objectif est d'embellir et de sécurisé cet espace, qui est aujourd'hui en entrée du cœur de bourg, sur un axe départemental où la vitesse est excessive, alors que se trouvent dans ce lieu les accès au cimetière et à la Mairie.</p>
Partenaires	- Conseil Départemental 44 (opération cœur de bourg)
Coût prévisionnel	Travaux : 150 000 €

Plan de financement	Conseil Départemental 44 Conseil Régional PdL Etat
Calendrier	Travaux 2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Questionnaire de satisfaction

Etude cœur de bourg (place de l'église, environnement, cheminement vers la RD 33, liaison vers Mairie et cimetière) à Sainte-Reine-de-Bretagne

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Reine de Bretagne
Description de l'action	L'espace situé à l'ouest (parking) et au nord de l'Eglise (monument au mort), n'est en l'état pas très attractif ; hors il s'agit d'un lieu très fréquenté parce que lieu de rassemblement et de passage. Les élus souhaitent requalifier cette zone afin qu'elle devienne un vrai lieu de stationnement et de passage sécurisé, ainsi qu'un espace plus convivial. Afin de faciliter l'accès à cet espace, la liaison vers la RD33 par la rue Pierre et Marie Curie et qui donne accès à l'école privée, ainsi que la liaison vers la Mairie et le cimetière mériteraient d'être redessinées et agrémentées. Les toilettes publiques situées également dans cet espace, sont hors d'usage depuis plusieurs années. Elles nécessitent une réhabilitation.
Partenaires	- Conseil Départemental 44 (AMI Cœur de bourg) - CAUE - cabinet d'études
Coût prévisionnel	Etude : 20 000 €
Plan de financement	Conseil Départemental 44 : 50% Etat : 30%
Calendrier	Etude à réaliser en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Réhabilitation des toilettes publiques
(Programme d'aménagement cœur de bourg/place de l'église) à
Sainte-Reine-de-Bretagne

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Reine de Bretagne
Description de l'action	Réhabilitation complète (intérieur et équipements) des toilettes publiques située en centre bourg, fermée depuis 2015 puisque ne répondant plus aux normes.
Partenaires	- Conseil Départemental 44 (opération cœur de bourg)
Coût prévisionnel	Travaux (plomberie, électricité, maçonnerie et équipements sanitaires) : 150 000 €
Plan de financement	Conseil Départemental 44 Conseil Régional PdL Etat
Calendrier	Travaux 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Questionnaire de satisfaction

Requalification de la place de l'église et cheminement rue Pierre et Marie Curie (Programme d'aménagement cœur de bourg/place de l'église) à Sainte-Reine-de-Bretagne

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Reine de Bretagne
Description de l'action	Suite à l'étude d'aménagement cœur de bourg/place de l'église, réalisation de travaux d'embellissement des espaces situés à l'ouest et au nord de l'église et création d'un cheminement sécurisé rue Pierre et Marie Curie (accès à l'école privée et liaison vers la RD 33)
Partenaires	- Conseil Départemental 44 (opération cœur de bourg)
Coût prévisionnel	MOE : 20 000 € Travaux : 200 000 €
Plan de financement	Conseil Départemental 44

	-Conseil Régional PdL Etat
Calendrier	Etude : 2022 Travaux 2024

Extension des vestiaires de football de Sainte-Reine-de-Bretagne

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Maintenir une offre de proximité dans tous les centres bourgs, la conforter dans les 3 pôles
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Reine de Bretagne
Description de l'action	Suite à la fusion des deux clubs de football de St Reine de Bretagne et Crossac une extension des vestiaires est nécessaire. Celle-ci se fera en continuité des bureaux et vestiaires actuels.
Partenaires	- Clubs de football
Coût prévisionnel	Travaux : 250 000 €
Plan de financement	Conseil Départemental 44 Conseil Régional PdL Etat
Calendrier	Travaux 2025/2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Questionnaire de satisfaction

Aménagement d'une liaison douce (du carrefour Ormeaux/Poiriers à la Mairie) à Sainte-Reine-de-Bretagne

Orientation stratégique N°	3. Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »
Objectif	Améliorer le confort et la qualité des espaces publics
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Reine de Bretagne
Description de l'action	Afin de sécuriser l'accès au centre bourg, à partir du carrefour Ormeaux/poiriers, il est proposé d'aménager une liaison douce (cyclistes/piétons) sur cette voie départementale (RD4) se situant en agglomération. En effet, la création récente du lotissement La Fontaine (24 logements), de part et d'autre de la rue René Guy Cadou, a comblé un espace encore non urbanisé

	<p>et forme aujourd’hui une continuité d’habitation. Cet axe connaît une fréquentation importante et des vitesses excessives pour une entrée de bourg, aussi il est attendu de cet aménagement qu’il renforce la sécurité des usagers.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental 44 - SELA (étude déjà réalisée dans le cadre de la création du lotissement La Fontaine)
Coût prévisionnel	<p>Etude et MOE : 20 000 € Travaux (aménagements paysagers et de sécurité, liaison douce, points lumineux complémentaires) : 400 000 €</p>
Plan de financement	<p>Conseil Départemental 44 Conseil Régional ? Etat (DETR) Etat (amendes de police)</p>
Calendrier	<p>Pré Etude réalisée Etude d’aménagement en cours Travaux 3^{ème} trimestre 2022</p>
Indicateurs d’évaluation proposés	<p>Nombre de kilomètre de route sécurisé et aménagé pour permettre les déplacements doux</p>

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS PHASE II :

CREATION D'UNE LIAISON DOUCE RELIANT LE BOURG AU VILLAGE DE LA NORMANDAIS (RD 126)

Maitre d'ouvrage	Commune de Sévérac
Description de l'action	<p>La commune a aménagé la rue principale du bourg en 2012, facilitant ainsi les mobilités douces et l'accès aux services. Il s'agit aujourd'hui de prolonger ces aménagements, tout en tenant compte des évolutions de la commune et des attentes des habitants dans les pratiques de déplacement.</p> <p>Deux nouvelles données sont notamment à intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'augmentation de la fréquence des arrêts du train à Sévérac (15 par jour) ce qui rend le train plus attractif et le secteur de la gare plus fréquenté.- La nécessité d'améliorer la sécurité des habitants se déplaçant à pied et/ou en vélo entre le village de la Normandais et le bourg. <p>Pour ce faire, un plan de référence pour la requalification des espaces publics a été réalisé. 5 zones ont été étudiées : la gare, la liaison centre-bourg/normandais, le terrain des sports, la sortie de bourg Est, la place de la Gagnerie (commerces).</p> <p>En 2021 les travaux de requalification du secteur gare ont été lancés. Ils s'achèveront en 2022. Cette première phase a été soutenue par l'Etat (DSIL 2020 et DETR/Plan de relance 2021). Elle comprend l'aménagement de stationnements vélo, cycle, bus au niveau de la gare, le prolongement de la voie douce, la sécurisation de l'entrée de bourg.</p> <p>La Phase II prévoit la prolongation de la liaison douce entre le centre bourg et le village de la normandais (RD 126), la sécurisation de plusieurs carrefours dangereux ainsi que l'aménagement du village de la normandais, requalifié en bourg (trottoir, passage piéton, éclairage...). L'objectif est de favoriser les mobilités actives, de sécuriser les usagers, et de faciliter l'accès au centre bourg et aux services (transports, commerces, équipements publics, ...).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Conseil Départemental : compétence route départementale, supports technique et financier (déjà impliqué dans la phase I)- Etat (déjà impliqué sur la phase I)

	<p>Prochaine étape / action à entreprendre</p> <p>Finalisation de l'AVP</p> <p>Recherche de financement pour la phase II</p> <p>Lancement du marché public de travaux</p>
Coût prévisionnel	Investissement : 800 000 € HT
Plan de financement	<p>Conseil départemental :</p> <p>Programme cœur de bourg (AMI déposé) : 40 %</p> <p>Etat : DETR/DSIL : 30 %</p> <p>Autofinancement + emprunts de droit privé : 30 %</p>
Calendrier	<p>2022 : Etudes préalables et rédaction d'un cahier des charges</p> <p>2023 : Appel d'offre</p> <p>2023/2024 : travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Réduction de la vitesse automobile</p> <p>Augmentation du nombre de piétons/cycles</p> <p>Augmentation de la fréquentation des services</p> <p>Amélioration de la qualité paysagère</p>

REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE

Phase I : classes maternelles

Maître d'ouvrage	Commune de Sévérac
Description de l'action	<p>L'école primaire de Sévérac a été construite en plusieurs étapes à compter des années 1970. Le bâtiment se divise en 3 blocs : classes maternelles (début 1970), classes CP et CE et classes CM.</p> <p>Un restaurant scolaire et un ALSH à proximité de l'école ont été construits en 2008 et 2015 afin de moderniser ces structures d'accueil et former un ensemble cohérent avec l'école.</p> <p>Aujourd'hui, les bâtiments de l'école sont vétustes. Ils ne permettent pas un accueil convenable des enfants. Les coûts d'entretiens et de réparation du bâtiment ne cessent de croître pour tenter de maintenir l'équipement. Enfin, le bâtiment est particulièrement énergivore.</p> <p>La réhabilitation lourde (reconstruction) du bloc maternelle semble la plus urgente.</p> <p>La collectivité dispose d'une réserve foncière de 5000 m² en bordure de l'école actuelle. Toutefois, dans un objectif de limiter l'artificialisation des sols, elle privilégie une reconstruction sur l'existant.</p> <p>De plus, le projet intégrerait un projet d'économie d'énergie, avec par exemple la mise en place d'une chaudière centrale permettant de chauffer l'école, le périscolaire et le restaurant scolaire.</p> <p>Un plan guide de référence sera réalisé avant les travaux des classes maternelles afin d'avoir une vue d'ensemble sur le groupe scolaire et de planifier la réhabilitation globale de l'école sur une dizaine d'année.</p>
Partenaires	<p>CAUE (étude)</p> <p>Equipe pédagogique et Académie de Loire-Atlantique (consultation)</p> <p>ADEME (économies d'énergie)</p>
Coût prévisionnel	Dépense d'investissement estimée à 800 000 € HT
Plan de financement	<p>Conseil départemental : 50 %</p> <p>Etat (DSIL) : 30 %</p> <p>Autofinancement via Crédit de droit commun : 20 %</p>

Calendrier	2022/2023 : réalisation d'une étude par le CAUE pour cadrer et estimer le projet + rédaction d'un cahier des charges 2023 : recherche de financements 2024 : lancement du marché 2025 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	- Economie d'énergie - Réduction des dépenses d'entretien - Bâtiment qui réponde aux normes - Satisfaction de l'équipe pédagogique, des enfants et parents d'élèves

Résidence Séniors

Maître d'ouvrage	Commune de Sévérac
Description de l'action	<p>En 1989, la commune de Sévérac a construit 10 logements adaptés type T1bis (non médicalisés) pour favoriser le maintien à domicile des ainés sur la commune et rompre avec l'isolement.</p> <p>Face au vieillissement de la population et pour répondre à la demande pour ce type de logement (liste d'attente pour les logements de la résidence actuelle ; aucune vacance depuis plusieurs années), la commune souhaite créer 3 à 4 logements supplémentaires.</p> <p>Pour ce faire, elle a réservé un terrain sur un lotissement communal afin d'assurer une implantation à proximité des commerces (épicerie, pharmacie) et services du centre bourg. Par ailleurs, les ainés pourront profiter du réseau de voisinage afin de rompre l'isolement.</p>
Partenaires	Conseil départemental CLIC Pontchâteau Association Toujours Jeunes de Sévérac
Coût prévisionnel	Investissement total : 400 000 € HT
Plan de financement	Crédit de droit commun + Autofinancement : 40 % Conseil départemental (programme cœur de bourg) : 40 % Etat (DETR) : 20 %
Calendrier	Elaboration du projet : 2022 Etude MOE : 2023 Début des travaux 2024/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de remplissage de la résidence Satisfaction des résidents Création de liens entre les résidents et avec le voisinage

Réhabilitation et extension du centre multi-accueil à Saint-Gildas-des-Bois

Orientation stratégique n°	N°4 : bien vivre la ruralité
Objectif	Accompagner les enfants et la jeunesse
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	Le bâtiment multi-accueil de Saint-Gildas-des-Bois occupe aujourd'hui une surface de 320m ² pour une capacité d'accueil de 20 enfants. L'équipement

	<p>datant des années 2000 souffre de plusieurs contraintes ne permettant plus un accueil optimal des enfants et des parents : impossibilité de préparer les repas sur place, mauvaise isolation thermique et acoustique, mauvaise organisation des espaces qui génère de nombreux déplacements et ne permet pas de recevoir correctement les parents, manque de chambres pour le sommeil des enfants.</p> <p>Au vu de ce contexte, la Communauté de communes souhaite procéder à des travaux de réhabilitation du multi-accueil de Saint-Gildas-des-Bois dans le but de mettre aux nouvelles normes le bâtiment, de répondre aux disfonctionnements actuels, de permettre un accueil du public, de mieux organiser les locaux afin de permettre une capacité d'accueil de 24 enfants, tout en veillant aux conditions de travail des agents.</p> <p>Une extension de 70m² est actuellement à l'étude avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de chambres supplémentaires, - Une cuisine adaptée aux normes en vigueur afin de fournir aux familles les repas des enfants, - Un hall d'entrée plus accueillant et séparé de la pièce de vie, - La prise en charge des aspects énergétiques et thermiques - Une redistribution des espaces pour améliorer les circulations <p>La réhabilitation a pour maîtres-mots « nature & ergonomie ». Il est en effet prévu de privilégier les matières naturelles (principalement le bois) et d'adapter ce lieu où cohabitent adultes et enfants afin d'apporter confort et sécurité à ces derniers.</p> <p>La relocalisation temporaire des activités du multi-accueil durant la phase de travaux est actuellement à l'étude.</p>
Partenaires	CAF de Loire-Atlantique et Conseil départemental de Loire-Atlantique
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel est de 328 000€ HT. La maîtrise d'œuvre permettra de préciser les couts par postes de dépenses.
Plan de financement	CAF (35%) DSIL Conseil départemental – contrat intercommunal Conseil régional
Calendrier	L'étude d'avant-projet a été signé le 20/07/2021. Le calendrier de réalisation envisage le début des travaux courant

	2022 pour une ré-ouverture aux familles fin 2022/début 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'enfant accueilli dans de bonnes conditions Consommation énergétique du bâtiment

Programme Sport-santé

Orientation stratégique N°	N°4. Bien vivre la ruralité
Objectif	Promouvoir le bien-être
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>Lutter contre l'inactivité physique et la sédentarité est un enjeu de santé publique porté conjointement par le ministère de la solidarité et de la santé et par le ministère des Sports. La Stratégie Nationale Sport Santé est déployée au niveau régional par les services déconcentrés du ministère des Sports et par les Agences Régionales de Santé.</p> <p>Afin de répondre à cet enjeu de santé publique, les collectivités territoriales peuvent orienter leurs politiques pour inciter les habitants à « bouger » en sensibilisant la population, en créant un environnement favorable au développement des mobilités actives, en facilitant l'accès aux activités physiques et sportives pour tous...</p> <p>La Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois a pris la mesure de ce défi en mettant en place, d'une part un contrat de projet de deux ans autour du sport santé et d'autre part un Contrat Local de Santé en cours d'élaboration. A partir de l'environnement national du sport-santé de l'état des lieux des pratiques sportives réalisées sur le territoire intercommunal, les élus ont défini un plan d'actions orienté autour de l'usager selon 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Informer et sensibiliser sur les enjeux de « bouger au quotidien pour la santé » : sensibiliser et former les éducateurs et bénévoles d'associations sportives aux enjeux du sport-santé ; sensibiliser au sein des entreprises ; sensibiliser les habitants avec des rencontres/points infos ; créer une page « sport-santé » ; créer un partenariat avec les médecins et professionnels de santé ; s'inscrire dans les événements du territoire - Axe 2 : Faciliter les pratiques libres et les mobilités actives : sensibiliser les communes du territoire aux facteurs environnementaux qui influencent la pratique sportive et le mode de vie actif (aménagement des villes, équipements sportifs extérieurs...) ; participer à la mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo pour les élèves du territoire ; créer des ateliers d'accompagnement aux pratiques libres pour les adultes sédentaires ; apporter une plus-value sur les horaires d'ouverture au public des piscines - Axe 3 : Proposer une offre d'activité physique diversifiée et adaptée sur le territoire : créer un répertoire des activités sport-santé proposées sur le territoire ; favoriser et soutenir le développement de créneaux sport-santé par les associations sportives du territoire, notamment en prévention primaire ; créer en régie une activité sport-santé expérimentale aquatique et/ou terrestre ; étendre le dispositif, après évaluation, vers des APA pour l'accueil des malades chroniques - Axe 4 : Orienter et accompagner les personnes qui en ont besoin : créer un accueil (virtuel, téléphonique, physique etc...) pour orienter les personnes éloignées de la pratique sportive vers une activité physique adaptée à leurs besoins, leurs envies, leurs motivations ; créer des aides particulières pour des

	publics cibles (activités gratuites, chèque sport pour adhérer à une association)
Partenaires	Partenaire institutionnel : l'Agence national du Sport Les associations sportives du territoire pour la mise en œuvre des actions
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Programme LEADER du GAL du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois : 110 400 € Etat (AAP 2021 Maison sport-santé)
Calendrier	Le plan d'action a été prévu sur une période de 28 mois, entre 2021 et 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'activité physique proposée dans le cadre du programme Nombre de personne ayant participé aux activités proposées Nombre de personne orienté et accompagné dans leur pratique sportive

Contrat Local de Santé

Orientation stratégique N°	N°4. Bien vivre la ruralité
Objectif	Promouvoir le bien-être
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>Un Contrat Local de Santé (CLS) constitue une déclinaison infra-territorial du Projet Régional de Santé de l'ARS. A la suite d'un diagnostic local de santé mené en 2013 qui avait identifié 3 axes stratégiques, la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois a sollicité en 2019 l'ARS pour élaborer un CLS sur son territoire. En mars 2021, une coordinatrice du CLS a été recrutée.</p> <p>Le CLS constitue un outil souple et mobilisateur autour d'une stratégie commune ARS/Pays de Pontchâteau Saint-Gildas pour mieux répondre aux besoins de santé de la population. 3 thématiques socles ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prévention et la promotion de la santé dont la santé environnementale ; - Les accès aux soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient ; - Les parcours (personnes âgées, publics spécifiques) <p>Après la réalisation d'un diagnostic local de santé, ces thématiques seront déclinées en axes stratégiques, objectifs et fiches-actions. La finalité de ce programme est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.</p> <p>La phase d'élaboration du CLS va s'étaler sur environ 20 mois en 2021 et 2022 (diagnostic partagé puis définition des actions à mettre en œuvre). La phase de réalisation du CLS est prévue pour une durée d'environ 5 ans, de 2023 à 2027.</p>
Partenaires	L'ARS : membre du COPIL CLS

	<p>La préfecture de Loire-Atlantique Le Conseil départemental de Loire-Atlantique La CPAM Les acteurs du système de santé Les associations intervenant dans le domaine de la santé</p>
Coût prévisionnel	<p>Animation et coordination pour la conception du CLS Les actions prévues dans le cadre du CLS ne sont pas encore définies donc pas de cout prévisionnel à ce stade</p>
Plan de financement	<p>Fonds d'intervention régional ARS Autres financements ARS (FIR Précarité, enveloppes départementales prévention, CPOM des opérateurs ressources) Conférence des financeurs AAP de la Fondation de France REAAP et CTG de la CAF CPAM</p>
Calendrier	<p>Cadrage du projet CLS : 2021 Diagnostic partagé : 2021/2022 Signature du CLS : 1^{er} trimestre 2023 Réalisation du CLS : 2023/2027 Evaluation du CLS : 2027/2028</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'action de prévention et de promotion de la santé Nombre de personne conseillée/accompagnée dans leur besoin de santé Offre de soins développée sur le territoire Nombre d'action visant le développement de la coopération interprofessionnelle</p>

Aménagement d'un espace naturel et boisé en lieu de loisirs sur les landes du Bilais à Dréfféac

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
Action	Promouvoir le bien-être
Maître d'ouvrage	Commune de Dréfféac
Description de l'action	<p>Aménager un espace dans un cadre naturel et boisé en lieu de loisirs permettant à la population de profiter d'un espace apaisant, ressourçant et incluant un parcours de santé.</p> <p>Ce projet d'aménagement du territoire s'articule autour de plusieurs axes tels que le cadre de vie, la revitalisation des espaces naturels et la proposition d'activités sportives et ludiques dans le cadre du plan local de santé tout en préservant l'environnement</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Cout prévisionnel : 120 000 € HT
Plan de financement	DETR/DSIL Conseil départemental de Loire-Atlantique
Calendrier	Travaux envisagés pour 2024
Indicateurs	

d'évaluation proposés

Création d'un théâtre vert à Dréfféac

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité			
Action	Favoriser la convivialité, animer			
Maître d'ouvrage	Commune de Dréfféac			
Description de l'action	<p>Dans un espace Naturel en dénivelé, création d'une structure d'accueil de plein air pour les activités culturelles et artistiques.</p> <p>Structure à dimension communale et intercommunale permettant le développement des approches culturelles de nos publics ruraux dans ce cadre environnemental et naturel.</p> <p>Ce projet permettra d'offrir l'opportunité aux concitoyens de créer et de profiter de spectacles (fête d'école, musique, danse...)</p>			
Partenaires	DETR /DSIL/DEPARTEMENT-PCT			
Coût prévisionnel	<p>Estimatif coûts : 82 550 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scène 120 m² : 25 600 € - Réseau 70 ml –pose de coffret : 15 950 € - Façonnage des tribunes 70€/heure 42 heures estimées : 3 000€ - Sécurisation par des clôtures en bois : 8 000€ - Assises : 14 000€ - AMO : 8 000€ - Potence d'éclairage et support de fond de scène : 8 000€ 			
Plan de financement	Scène 120 m2	25600,00	DETR	24765,00
	Réseau 70 ml – pose de coffret	15950,00	Département	7095,00
	Façonnage des tribunes	3000,00	Autofinancement	47143,00
	Sécurisation par des clôtures en bois	8000,00	Inventons le Tourisme Durable (PCT)	3547,00
	Assises	14000,00		
	AMO	8000,00		
	Potence d'éclairage – fond de scène	8000,00		
		82550,00		82550,00
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges AMO avril 2022 - Consultation mai-juin 2022 - Autorisation permis de construire - Lancement des travaux espérés 4^{ème} trimestre 2022 			
Indicateurs d'évaluation proposés				

Rénovation énergétique de la salle Saint-Jean Baptiste de Crossac

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
Objectif	Favoriser la convivialité, animer
Maître d'ouvrage	Commune de Crossac
Description de l'action	<p>Un diagnostic énergétique a été réalisé en août 2021 par BatiMgie en collaboration avec le SYDELA, afin d'élaborer des scénarios de réhabilitation de la salle Saint Jean-Baptiste. Il s'agit d'un bâtiment réhabilité en 2004 qui est chauffé par une chaudière à condensation au gaz propane qui alimente une centrale de traitement d'air.</p> <p>Le projet est de remplacer le système actuel par une pompe à chaleur air-eau et de reprendre l'éclairage de la salle</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Travaux prévus pour 2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Réhabilitation de la mairie de Crossac pour l'aménagement d'un pôle civique et convivial

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
Objectif	Favoriser la convivialité, animer
Maître d'ouvrage	Commune de Crossac
Description de l'action	Projet de réhabilitation de la mairie existante, qui date des années 80, non accessible ni fonctionnelle. Projet de repenser les espaces existants : salles associatives, agence postale et mairie pour réaliser un espace pour les services au public (mairie, agence postale), mais également un espace de convivialité, situé en plein de coeur de bourg
Partenaires	Ce projet s'inscrit dans le plan-guide réalisé avec l'addrn dans le cadre de l'AMI Cœur de bourg du Conseil départemental.
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Projet envisagé pour 2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Travaux sur le groupe scolaire Condorcet de Crossac

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
Objectif	Accompagner les enfants et la jeunesse
Maître d'ouvrage	Commune de Crossac
Description de l'action	Travaux de mise en réseau et accès à internet pour l'ensemble des classes, au titre de la rénovation des bâtiments scolaires
Partenaires	
Coût prévisionnel	Estimation à 50 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Travaux envisagés pour 2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Construction d'un pôle enfance

Maître d'ouvrage	Commune de Guenrouët
Description de l'action	<p>L'objectif du projet est de construire un Pôle Enfance, multi-accueils périscolaires, pour les deux écoles et d'organiser le service de Restauration Scolaire dans des locaux neufs, modernes, et mieux adaptés pour les enfants, avec un système de self.</p> <p>Il permettra de regrouper en un lieu, les diverses structures touchant la thématique de l'enfance, y compris la proximité du point de regroupement pour le ramassage scolaire, et ainsi offrir un service de qualité aux plus jeunes administrés.</p> <p>Ainsi, le projet de création du Pôle Enfance de Guenrouët contient :</p> <p>Un restaurant scolaire de 230 enfants et 15 adultes avec une cuisine centrale;</p> <p>Un accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire avec un responsable du projet éducatif et pédagogique, une équipe d'encadrement qualifiée et motivée, et un équipement adapté aux activités et aux enfants ;</p> <p>Une salle de motricité mutualisée entre l'école, en particulier les maternelles, et l'accueil périscolaire et de loisirs.</p> <p>Le préprogramme du Pôle Enfance comporte une partie développée sur la nécessité d'une construction axée sur les économies d'énergie et sur l'utilisation de matériaux durables.</p> <p>Cet objectif s'est traduit par une consultation ambitieuse avec 20% de la note finale attribuée sur des critères environnementaux, ainsi que par un cahier des charges imposant l'utilisation d'une simulation thermique dynamique.</p> <p>L'équipe retenue l'a été notamment au regard de l'existence de formations CEPH (Maison Passive Tertiaire) et de ses références en matière de constructions durables.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <p>A l'initiative de ce projet, un travail de collaboration a été entrepris avec les écoles (enseignants, représentants du RASED, représentants des parents d'élèves) et les différents acteurs du Périscolaires (animateurs, membres du Conseil d'Administration qui comprend des parents, direction) ainsi qu'avec les services municipaux concernés : enfance/jeunesse/restauration scolaire.</p>

Réhabilitation-extension du pôle solidaire de Pontchâteau

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
----------------------------	---------------------------

Objectif	Tenir compte de chacun.e
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	<p>Historiquement bourg commercial et industriel au service de son environnement agricole, Pont-Château connaît aujourd'hui une attraction résidentielle nouvelle portée par le dynamisme global de l'Ouest, entre littoral atlantique, bassin industriel nazairien et métropole nantaise.</p> <p>Confrontée à la crainte de l'individualisme, soucieuse de lutter pour le bien-être de ses habitants et notamment des plus défavorisés, la ville de Pont-Château souhaite améliorer un outil existant pouvant accueillir les associations caritatives dans les meilleures conditions.</p> <p>Au cœur de la ville, situé Allée du Brivet, le pôle solidaire installé dans l'ancien Centre Technique Municipal accueille les associations « Secours Populaire » et « Restos du Cœur ». Il s'inscrit dans le projet plus global de requalification de l'allée du Brivet, qui lui-même participe de la stratégie générale de dynamisation du centre-ville, pour laquelle la ville, en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas des Bois, est candidate au programme « Petites Villes de Demain ».</p> <p>Ce bâtiment, ancien et très peu fonctionnel, ne répond pas aux besoins de ses occupants. Il n'est pas isolé (ou partiellement dans les locaux en dur), le chauffage électrique est énergivore dans les bureaux, l'accès est difficile pour les « gros » véhicules, les possibilités de rangement sont quasi inexistantes... au-tant de conditions difficiles à surmonter pour les bénévoles des associations.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter et à agrandir un ancien hangar dans lequel deux associations travaillent d'ores et déjà. Il s'agit notamment d'offrir aux bénévoles des conditions d'intervention plus favorables, de mutualiser des surfaces de stockage et de permettre de meilleures conditions d'accueil des publics. L'objectif est également de faire face à un accroissement très important des personnes amenées à solliciter ces associations caritatives et de mettre aux normes thermiques un bâtiment aujourd'hui inadapté.</p> <p>Il s'agit d'une opération de rénovation et d'extension d'un bâtiment public. Situé allée du Brivet à Pont-Château, Ex Centre Technique Municipal, ce bâtiment, ancien, n'est plus du tout fonctionnel et ne permet pas l'accueil des bénévoles et des publics bénéficiaires dans de bonnes conditions.</p> <p>Descriptif des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Travaux de dépose : façade principale, mezzanines, escaliers d'accès et cloisons internes -Réorganisation interne et création de mezzanine -Création d'une façade principale avec un traitement qualitatif -Maintien de l'enveloppe sur les trois façades existantes -Extension (construction neuve)

	<p>L'établissement sera de type M (magasin), 4ème catégorie (300 personnes en simultané à ne pas dépasser). L'hypothèse proposée offre également un sanitaire public automatique. Nous avons en option le changement de couverture et du chauffage de la surface de vente.</p>
Partenaires	Associations caritatives (secours populaire – restaurants du cœur – Croix rouge)
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 2 000 000 € HT
Plan de financement	Aide de l'Etat : 129 276 € Aide du Département : 725 792 €
Calendrier	Dépenses 2022 : 83 000 € Dépenses 2023 : 1 292 000 € Dépenses 2024 : 625 000 €
Indicateurs d'évaluation proposés	

Création d'une base nautique à Pontchâteau

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
Objectif	Promouvoir le bien-être
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	Démolition du local de stockage industriel "Cerisier" et déplacement du lieu d'accueil de location de canoës à proximité de l'aire d'accueil des camping-cars.
Partenaires	Communauté de communes du Pays de Pont-Château – Saint-Gildas des Bois Office de tourisme du Pays de Pont-Château – Saint-Gildas des Bois
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Aménagement du site de Coët-Roz à Pontchâteau

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
Objectif	Promouvoir le bien-être
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	<p>Volonté municipale d'aménager le site de Coët Roz.</p> <p>Ce parc communal est un lieu naturel de 25 hectares situé en centre-ville. Propice à la pratique d'activités sportives et de loisirs. Le site mérite d'être valorisé :</p> <p>Actuellement</p> <ul style="list-style-type: none"> • les équipements et le mobilier sont vétustes, • le lieu est peu connu en dehors de la commune, pas répertorié, mal indiqué et sous positionné, difficile d'accès. <p>Autre besoin : repositionner le stand de tir existant.</p> <p>Finalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver et valoriser le potentiel nature du site et le Brivet. • Aménager le lieu pour en faire un espace de loisirs reconnu, un lieu intergénérationnel libre d'accès, privilégié pour la pratique d'activités dans les domaines : plein air, santé, nature, détente, bien-être, sport et de loisirs. • L'équiper de structures adaptées. • En faire un lieu bien identifié et référencé dans l'offre touristique du territoire. • Remettre en valeur le patrimoine dans l'offre touristique • Mettre en place un règlement <p>Création d'un pump track en 2022 et création de rochers d'escalade et parcours connectés en 2023</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 350 000 € HT
Plan de financement	Aide de l'Etat : 35%
Calendrier	<p>Dépenses 2022 : 50 000 €</p> <p>Dépenses 2023 : 150 000 €</p> <p>Dépenses 2024 : 100 000 €</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Rénovation du presbytère de Pontchâteau

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
----------------------------	---------------------------

Objectif	Valoriser l'histoire et le patrimoine en tant que socle commun
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	La vétusté du bâtiment nécessite d'engager une réflexion globale sur son devenir et futurs usages : ce cahier des charges préalable permettra de lancer les travaux de rénovation énergétique et de redistribution de l'espace intérieur. Cet équipement se trouve sur l'axe des équipements culturels définit dans l'étude prospective Pont-Château 2030.
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Construction d'une salle polyvalente avec cuisine à Saint-Guillaume, Pontchâteau

Orientation stratégique N°	4. Bien vivre la ruralité
Objectif	Promouvoir le bien-être
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	Une étude doit être menée sur la construction d'un nouvel accueil sur le bourg de Saint-Guillaume, permettant notamment d'accueillir des groupes importants.
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Restauration de l'église abbatiale de Saint-Gildas-des-Bois

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Gildas-des-Bois
Orientation stratégique N°	N°4. Bien vivre la ruralité

Objectif	Valoriser l'histoire et le patrimoine en tant que socle commun
Description de l'action	<p>En 2020, la commune a réalisé une étude de diagnostic architectural, sanitaire de l'église abbatiale, classée monument historique.</p> <p>Cette étude complète, réalisée par l'architecte du patrimoine M. PERICOLO a permis d'avoir une vision d'ensemble de l'état sanitaire de l'édifice. Il comporte une hiérarchisation des travaux selon leur urgence et une aide à la décision du maître d'ouvrage. Il permet une programmation échelonnée des travaux de restauration définitive et d'entretien de l'édifice.</p> <p>Pour la municipalité, les travaux de restauration de l'abbatiale doivent viser à sauvegarder tout autant l'œuvre d'architecture que les témoins de son histoire.</p>
Partenaires	DRAC / ABF / FONDATION DU PATRIMOINE / ETAT / REGION / DEPARTEMENT
Coût prévisionnel	Toutes tranches confondues : 2 604 700 €
Plan de financement	Le phasage n'est pas arrêté. Il va falloir établir des priorités et rencontrer à nouveau l'architecte du patrimoine pour établir un échéancier des dépenses sur 10 ans et un montage des dossiers de subvention.
Calendrier	2022 : Analyse des phasages et capacité financière de la commune. En fonction des financements, la commune envisagera les travaux de sauvegarde et étalera les dépenses d'investissements sur plusieurs années.
Indicateurs d'évaluation proposés	

City-Park

Maître d'ouvrage	Commune de Sévérac
Description de l'action	<p>Afin de pallier l'absence d'équipements sportifs en libre accès sur la commune, le conseil municipal souhaite réaliser un city-park. Ce projet répondrait notamment aux besoins des jeunes de la commune qui n'ont pas la possibilité de se déplacer pour avoir accès à ce type d'équipement. Un équipement tel qu'un city-parck favorise les saines habitudes de vie et diminue le désœuvrement des jeunes, cause parfois de troubles à l'ordre public.</p> <p>Ce projet est inscrit au plan guide de la collectivité réalisé suite à une étude menée par le CAUE. L'installation du city-park constituerait la première phase du projet de requalification de l'espace public du secteur du terrain des sports. Il s'intégrerait dans un espace cohérent à proximité du terrain de football, de la salle polyvalente, du cours de tennis et de l'espace jeunes.</p> <p>Les associations ainsi que les jeunes sévéracais, via l'espace jeunes, seront consultés dans l'élaboration du projet afin de favoriser leur participation à la vie locale et de prendre en compte leurs besoins.</p>
Partenaires	<p>DRAJES</p> <p>Fédération française de Football</p> <p>Service jeunesse de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois</p> <p>Associations sévéracaises</p>
Coût prévisionnel	Investissement total : 70 000 € HT
Plan de financement	<p>Autofinancement : 30 %</p> <p>Fédération française de football : 20 %</p> <p>DRAJES : 50 %</p>
Calendrier	Réalisation 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Taux d'utilisation de l'équipement</p> <p>Qualité de l'intégration paysagère</p> <p>Diminution des actes d'incivilité pendant les vacances scolaires</p>

Création d'un espace de co-working à Saint-Gildas-des-Bois

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Gildas-des-Bois
Orientation stratégique N°	N°5. Entreprendre et travailler
Objectif	Soutenir la dynamique entreprenariale et l'innovation
Description de l'action	<p>La commune dispose d'un local, au-dessus de la Poste (qui va devenir en mars 2022 Agence Postale Communale) suffisamment spacieux pour pouvoir y réaliser un espace de co-working.</p> <p>Le télétravail est de plus en plus d'actualité au sein des entreprises du bassin nazairien et de la région nantaise.</p> <p>La commune dispose d'une gare, avec des liaisons Nantes-Redon-Rennes, à proximité de ce futur espace co-working ainsi que plusieurs zones industrielles. Ce sont des atouts à ne pas négliger et à prendre en considération pour le développement du territoire.</p>
Partenaires	

Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Pilier 3. Un territoire résilient

Réhabilitation de la gendarmerie de Saint-Gildas-des-Bois

Orientation stratégique N°	N°6. Encencher les transitions
Objectif	Préserver la ressource foncière
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>L'ensemble immobilier comprenant la caserne ainsi que les logements de la gendarmerie de St Gildas des Bois a été construit dans les années 70-80 et présente de nombreux signes de vétusté et de non-conformité. Le complexe se décompose en deux bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bâtiment en R+1 accueillant une partie bureau en rez-de-chaussée et un logement à l'étage - Un bâtiment en R+2 composé de 5 logements et caves <p>Depuis 2018, des travaux couteux ont été engagés qui auraient pu être amoindris par des travaux de réhabilitation plus conséquents. C'est pourquoi, il a été demandé un diagnostic, audit énergétique et état des lieux de ce complexe vieillissant afin de d'étudier toutes les pistes d'optimisation et de travaux nécessaires.</p> <p>Les axes de travaux et d'amélioration suivants ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment caserne : travaux de réfection, d'aménagements réglementaires, d'accessibilité PMR - Hébergement : travaux de réfection et d'aménagements réglementaires - Communs : travaux de rénovation thermique : pose de panneaux solaires, isolation, chaudière, ventilation
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel des travaux est de 493 817 € HT Ce montant ne comprend pas les études, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordonateur SPS etc...
Plan de financement	Ministère de l'Intérieur Etat (DETR)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique du bâtiment

Construction d'une déchèterie nouvelle génération à Pontchâteau

Orientation stratégique n°	N°6. Encourager les transitions
Objectif	Consommer sans déchets
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des déchets, la Communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois gère en régie la collecte des ordures ménagères sur son territoire, service incluant la gestion des déchèteries. L'actuelle déchèterie de Pontchâteau, située sur la zone du Landas à arrive à saturation : de superficie et de géométrie contrainte, elle ne peut accueillir la population grandissante du bassin de vie de Pontchâteau. Les conséquences sont nombreuses : dégradations, bouchons sur la zone, mauvais tri...</p> <p>La multiplication des filières REP nécessiterait d'augmenter le nombre de bennes à quai, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.</p> <p>Le respect des normes de sécurité en haut de quai a pour conséquence de l'inconfort pour l'usager et les gardiens (manutention, port de charges). Sur une déchèterie nouvelle génération, il n'y a plus de différence de niveau entre les quais. L'usager pourra vider ses déchets à portée de main ou à même le sol, directement dans des alvéoles.</p> <p>Cet équipement fera partie intégrante de l'engagement de la collectivité pour réduire sa production de déchets, notamment la fraction non valorisée. En effet, si cette déchèterie permettra de trier les déchets en vue d'un recyclage, elles sera aussi un lieu pour inciter davantage au réemploi des objets : des espaces de « zones de dons » et « ressourcerie », en lien avec les infrastructures déjà existantes sur le territoire, permettront de valoriser les dépôts et ne plus les considérer comme des déchets. L'objectif de ce projet étant de changer l'image des déchets et de modifier les comportements des citoyens.</p>
Partenaires	Sans objet
Coût prévisionnel	<p>L'estimatif des travaux est de 1 000 000 € HT</p> <p>Le montant détaillé par postes de dépenses sera connu une fois la maîtrise d'œuvre en cours</p>
Plan de financement	Non

	(plus d'aide ADEME à priori)
Calendrier	Etudes maîtrise d'œuvre : 2024 Travaux : 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnage détourné de l'enfouissement Fréquentation

Actions du Plan Climat Air Energie Territorial

Orientations stratégiques N° <u>Objectif</u>	N°6. Enclencher les transitions
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pont-Chateua Saint Gildas des Bois
Description de l'action	<p>Le PCAET est un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique localement. Au-delà de la réponse à une obligation réglementaire, il s'agit d'un réel projet de territoire porté par les élus pour répondre aux enjeux et aux objectifs globaux de la transition énergétique, à l'échelle de la Communauté de communes.</p> <p>Le PCAET est en cours d'élaboration, le plan d'actions est en cours de construction. La stratégie se décline en 6 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aller vers des habitats et des lieux sains, économiques et durables • Adopter des pratiques de mobilité durables • Organiser un développement économique durable & responsable • Préserver nos ressources naturelles et agricoles pour une meilleure résilience • Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables • Piloter, suivre et communiquer autour du PCAET
Partenaires	<p>Tous les acteurs du territoire : communes, associations, entreprises, chambre d'agriculture,...</p> <p>Les porteurs des actions seront ciblés sur les fiches actions en cours de construction</p>
Coût prévisionnel	Les coûts prévisionnels dépendent des actions qui seront retenues dans le PCAET, ils seront connus lors de la validation du programme d'action début 2022
Plan de financement	A détailler ultérieurement Utilisation de fonds Leader pour le pilotage de la mise en œuvre du PCAET par la Communauté de communes
Calendrier	Validation du PCAET prévue au printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir avec chaque action, par exemple : Nombre d'actions mises en place

	Suivi de consommation énergétique des bâtiments publics Nombre de bâtiments neufs intégrant des énergies renouvelables ...
--	--

Réhabilitation d'un bâtiment – chemin de Criboeuf à Pontchâteau

Orientations stratégiques N°	6. Encenser les transitions
Objectif	Préserver la ressource foncière
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	<p>L'immeuble appelé Centre médico-social, situé "Place de l'Eglise" est destiné à accueillir les services de la DRFIP dans les 2 ans qui viennent. En effet la DGFIP recherche de nouveaux locaux suite à la restructuration à intervenir de leurs services.</p> <p>Actuellement les principaux occupants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les services du Département. Ils doivent les quitter au cours de l'année 2022, pour s'installer Rue Maurice Sambron. - APSYADES (Association d'établissements spécialisés en psychiatrie et addictologie en Loire-Atlantique). <p>En ce qui concerne les APSYADES, l'immeuble actuellement occupé par les services de la DRFIP leur a été proposé. Il se situe chemin de Criboeuf et nécessite des travaux de réhabilitation et de réaménagement.</p>
Partenaires	APSYADES
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 360 000 € HT
Plan de financement	Aide de l'Etat : 35%
Calendrier	Dépenses 2022 : 10 000 € Dépenses 2023 : 117 000 € Dépenses 2024 : 233 000 €
Indicateurs d'évaluation proposés	

Réhabilitation de bâtiment à Pontchâteau pour l'accueil des services de la DGFIP

Orientations stratégiques N°	6. Enclencher les transitions
Objectif	Préserver la ressource foncière
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	<p>Le Ministère de l'action et des comptes publics a pour objectif de modifier l'implantation géographique des centres des finances publiques. Dans ce cadre, un regroupement à Pont-Château des centres de gestion comptable a été travaillé. 4 centres sont concernés : Savenay - La Baule - Guérande et Pont-Château. Il subsisterait sur les communes de La Baule, Guérande et Savenay des accueils de proximité. Pont-Château accueillerait les services de gestion comptable en plus d'un accueil de proximité. Il est à noter que parallèlement, l'ensemble des collectivités bénéficieront d'un "conseiller aux décideurs locaux".</p> <p>La commune a proposé à la DRFIP une implantation dans un immeuble situé au 7, place de l'Eglise, connu sous le nom de "Centre médico Social". Cet immeuble est aujourd'hui occupé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de Loire Atlantique (EDS) - Association Les APSYADES (Association d'établissements spécialisés en psychiatrie et addictologie en Loire-Atlantique) - MSA (permanences) <p>Les services du département doivent déménager rue Maurice Sambron (ex DDE) au cours de l'année 2022</p> <p>Il a été proposé aux APSYADES un transfert dans l'immeuble actuellement occupé par les services de la DRFIP.</p>
Partenaires	DRFIP
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel : 500 000 € HT
Plan de financement	Aide de l'Etat : 35%
Calendrier	Dépenses 2022 : 167 000 € Dépenses 2023 : 333 000 €
Indicateurs d'évaluation proposés	

Rénovation du bâtiment de la congrégation des sœurs à Saint-Gildas-des-Bois

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Gildas-des-Bois
Orientation stratégique N°	N°6. Enculer les transitions
Objectif	Préserver la ressource foncière
Description de l'action	<p>La commune sera propriétaire en décembre 2021 d'un bâtiment de la congrégation des sœurs, situé rue du Pont, à l'entrée du centre-bourg de Saint-Gildas-des-Bois.</p> <p>Ce bâtiment, d'une superficie de 1 320 m², est inscrit dans le cadre de Petites Villes de Demain afin d'amener une réflexion sur le devenir de cet espace : commerces et/ou logements, stationnements, hall de marché, autres...</p> <p>Des ateliers vont être mis en place auprès des élus, avec l'aide de l'ADDRN, pour connaître les besoins, les attentes de la population. Un questionnaire sera également mis en ligne pour un échange participatif.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022 ; Etudes préalables
Indicateurs d'évaluation proposés	

Amélioration énergétique des bâtiments communaux à Saint-Gildas-des-Bois

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Gildas-des-Bois
Orientation stratégique N°	N°6. Enculer les transitions
Objectif	Développer le potentiel d'énergies renouvelables
Description de l'action	Beaucoup de bâtiments communaux vont nécessiter un diagnostic thermique : école R. Doisneau, salles de Lampridic, mairie, locatifs communaux... afin d'améliorer la performance énergétique actuellement médiocre.
Partenaires	ADEME / ETAT / DEPARTEMENT / REGION ?
Coût prévisionnel	Non déterminé à ce jour
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

CREATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Maître d'ouvrage	Commune de Sévérac
Description de l'action	<p>Le bailleur social, Atlantique Habitation, a proposé à la commune le rachat d'un immeuble qui accueillait des logements sociaux, et qu'il n'exploite plus depuis une dizaine d'années.</p> <p>Après une étude menée par le CAUE pour évaluer le potentiel du bâtiment et les usages envisageables, le conseil municipal a opté pour la création de 6 à 7 logements communaux.</p> <p>Ce projet vise à répondre à la forte demande sur le territoire de logements locatifs à loyers modérés notamment des jeunes et familles monoparentales. De plus, ce projet s'inscrit dans un contexte de désengagement des bailleurs sociaux en milieu rural, puisque les logements sociaux sont vendus au fur et à mesure, sans que de nouveaux soient construits.</p>
Partenaires	<p>CAUE – étude</p> <p>Atlantique Habitation</p>
Coût prévisionnel	Investissement total : 500 000 € HT
Plan de financement	<p>Crédit de droit commun + Autofinancement : 40 %</p> <p>Conseil départemental (programme cœur de bourg) : 40 %</p> <p>Etat (DETR) : 20 %</p>
Calendrier	<p>Etude MOE : 2023</p> <p>Début des travaux 2024/2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Taux de remplissage des logements</p> <p>Profil des occupants</p> <p>Satisfaction des résidents</p> <p>Des loyers qui permettent de couvrir le coût d'entretien et le reste à charge pour la collectivité.</p>

Renaturation d'un espace naturel à Coët-Rozic, à proximité du vallon des butineurs, Pontchâteau

Orientation stratégique N°	8. Maintenir et améliorer les atouts environnementaux
Objectif	Maintenir les réservoirs de biodiversité
Maître d'ouvrage	VILLE DE PONT-CHATEAU
Description de l'action	Renaturation d'un site à proximité du vallon des butineurs ayant servi de lieu de stockage de gravats lors du chantier de la contournante (construction du viaduc)
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	

Indicateurs d'évaluation proposés	
-----------------------------------	--

Travaux suite au schéma directeur intercommunal d'assainissement des eaux usées

Orientation stratégique n°	N°8. Maintenir et améliorer les atouts environnementaux
Objectif	Assurer une bonne qualité de l'eau, avoir une gestion adaptée
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois
Description de l'action	<p>La CCPSG a pris la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2020. L'étude porte sur les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées inclus dans le territoire intercommunal ; hormis pour la commune de Sainte Anne sur Brivet.</p> <p>La collectivité a missionné un prestataire pour réaliser son Schéma Directeur d'Assainissement afin de maintenir une bonne qualité des milieux récepteurs, de réduire les eaux claires parasites par la mise en œuvre d'un programme de travaux adaptés. Ce schéma a pour but de mettre à disposition des élus de la communauté de communes, les éléments techniques et financiers, leur permettant d'apprécier le fonctionnement des systèmes d'assainissement en place.</p> <p>La remise d'un programme de travaux permettra de dégager des axes de priorisation pour améliorer les performances du système d'assainissement, notamment dans le cadre de la lutte contre les eaux parasites.</p>
Partenaires	AELB
Coût prévisionnel	<p>Les coûts prévisionnels dépendent des actions qui seront retenues dans le schéma directeur, ils seront connus lors de la validation du programme d'action en 2024. Des actions prioritaires ont d'ores et déjà été identifiées lors de la phase de diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de réseaux prioritaire : 1.7 millions en 2022 - Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Guenrouët (1,5 millions) dès 2023 - Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Pontchâteau (3 millions) dès 2025 -
Plan de financement	AELB
Calendrier	<p>Remise du schéma directeur fin 2024/début 2025</p> <p>Tronçons à réhabiliter de façon urgente en cours d'identification</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantification des eaux parasites : évolution de l'indice linéaire de perte, évaluation des fréquences de débordements des postes.... Abattement de charge en sorte de station d'épuration

Conformité ATA

3-3 Indicateurs de suivi

Orientation 2 : Renforcer les solidarités et les complémentarités entre les 9 communes

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'équipements structurants mutualisés		
Nombre d'actions de promotion d'une mobilité durable entre les 9 communes		

Orientation 3 : Consolider le rôle de proximité de chaque centre bourg et le rôle structurant des 3 « pôles »

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'équipements de centralité créés ou réhabilités		
Nombre de kilomètres de voie douce/partagée aménagés		
Nombre d'habitats créés/réhabilités en faveur de publics spécifiques (jeunes ménages, personnes en perte d'autonomie, revenus modestes)		

Orientation 4 : Bien vivre la ruralité

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'actions en faveur de la promotion de la santé et du bien-être		
Nombre d'évènements favorisant le lien social, les activités culturelles ou sportives		
Nombre de sites patrimoniaux mis en valeur		

Orientation 5 : Entreprendre et travailler

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de nouvelles entreprises accueillies		
Nombre d'entreprises accompagnées dans leur dynamique entrepreneuriale et d'innovation		

Orientation 6 : Enclencher les transitions

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de bâtiments ayant été réhabilités énergétiquement		
Nombre de friches réhabilitées		
Nombre d'installations de production d'énergies renouvelables		

Orientation 8 : Maintenir et améliorer les atouts environnementaux

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution des indicateurs de la qualité de l'eau		
Part du territoire bénéficiant du statut d'aires protégées pour la conservation de la nature		
Nombre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité		

Annexe 4 – Les financements accordés en 2020-2021 pour les opérations inscrites au CRRTE

4-1 : Actions financées en 2020 et 2021 dans le cadre du CRRTE

4-2 : Actions financées par l'État dans le cadre de France Relance

4-3 : Actions financées par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Plan de Relance régional

Orientation stratégique	Année	Axe	Prg Etat	Plan de relance	CPER	Maître d'ouvrage	Opération (projet/action)	Projet ou Action	Investissement ou fonctionnement	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel HT	DETR	DSIL	DSIL PR	DSIL RE	DRAC	DDTM	ANCT	—	—	ARS	Banque des territoires	ADEME	AELB	CEREMA	ANAH	—	—	TOTAL	Subventions ETAT PROJET : sollicitées (X) ACTION : accordées (montant)																			
6.3					CC du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois	Elaboration du PCAET (mission d'assistance au maître d'ouvrage)	A	Février 2020 à décembre 2021	70 000,00 €	21 000,00 €																											21 000,00												
4.4	PR	PR			CC du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois	Réhabilitation du gymnase utilisé par les écoles de Missillac	A	juin à août 2020	832 331,00 €	160 000,00 €																										160 000,00													
3.1					CC du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois	ORT	A	janvier à juin 2021	31 250,00 €	25 000,00 €																										25 000,00													
					CC du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois	Actions du PCT 2020-2021																													18 000,00														
4.4					Guenrouët	Extension et réaménagement de la maison médicale	A	Mai 2020 à mai 2021	653 680,00 €		170 000,00 €																									170 000,00													
2.1	PVD				Pont-Château	Réalisation d'un accès PMR au quai voie n°2 de la gare SNCF	A	Octobre 2019 à février 2020	365 270,00 €	127 844,00 €																									127 844,00														
3.1					Pont-Château	Rénovation et extension du pôle solidaire	A	Décembre 2020 à décembre 2022	1 814 481,00 €		129 276,00 €																									129 276,00													
					Pont-Château	Etude documentaire archéologique du marais de Grande Brière																												30 000,00															
3.3					Saint-Gildas des Bois	Aménagement place de l'Abbatiale (1ère tranche)	A	Septembre 2020 à juin 2022	1 473 398,00 €	175 000,00 €																									175 000,00														
3.3	PR	PR			Sévérac	Aménagements des espaces publics (liaisons douces, réaménagement du bourg)	A	Septembre 2020 à juillet 2021	419 625,00 €		83 259,00 €																								83 259,00														
8.1					CC du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois	Extension du réseau d'assainissement collectif (village de la Grée à Pontchâteau)	A	mars à décembre 2021	455 000 €		122 500,00 €																								122 500,00														
1.6	PC				CC du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois	Équipement en matériel informatique pour l'espace France Services	A	janvier à juin 2021	8 148 €	4 074,00 €																									4 074,00														
3.3					Crossac	Aménagement d'une liaison piétonne en sortie de bourg	A	juin à septembre 2021	39 490 €	13 821,50 €																										13 821,50													
4.2					Dréfféac	Création d'un restaurant scolaire (TR 1 : AMO + bâtiment)	A	février 2021 à septembre 2023	1 533 809 €	300 000,00 €																									300 000,00														
4.2	PR				Guenrouet	Rénovation énergétique de l'école des 3 Chênes		Décembre 2021 à décembre 2022	732 700 €																										366 350,00														
3.3	PR				Missillac	Aménagement de cœur d'îlot et halle de marché TR. 1		Juillet 2021 à janvier 2022	553 150 €	175 000,00 €																									175 000,00														
6.1	PR				Pont-Château	Remplacement des ouvertures mairie et EDS + amélioration isolation école C. Chaplin		mai à novembre 2021	259 665 €																										90 883,00														
4.1					Pont-Château	Rénovation et extension de la salle du Rocher	A	Septembre 2021 à octobre 2022	413 758 €	110 000,00 €																									110 000,00														
3.3					Saint-Gildas des Bois	Aménagement place de l'Abbatiale Tr. 2	A	septembre 2021 à juin 2022	1 005 109 €		200 000,00 €																								200 000,00														
3.1	PR				Sainte-Reine de Bretagne	Rénovation et réhabilitation de la salle des sports communale		juillet 2021 à février 2022	836 478 €		200 000,00 €																								200 000,00														
3.1					Sévérac	Aménagement des espaces publics et développement des mobilités – secteur gare	A	Novembre 2021 à juillet 2022	846 081 €	80 000,00 €																									80 000,00														
								12 343 424 €	1 191 740 €	653 259 €	251 776 €	457 233 €	48 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 602 008 €														

R Contrat de plan Etat-Région
 Plan de relance
 Pacte de Cordemais
 Territoire d'industrie
 Petites villes de demain
 Action cœur de ville

Référence	Action	Type d'Action	Nom du territoire	Opération (aménagement)	Projet ou Action	Investissement non financé	Coût prévisionnel HT	Date	Dur.	Subventions ETAT											
										PROJET / initiation (X)	ACTION / amélioration émergente	ANCT	Autres	—	ARC	Banque des territoires	ADEME	ANAH	CEREMA	ANAH	
	PR	Pont-Château	Rénovation et extension du pôle solidaire				129 276 €														129 276 €
	PR	Pont-Château	B&C YES : Développement industriel des produits végans									602 892 €									602 892 €
	PR	Pont-Château	PACTES : campagne de communication									2 613 €									2 613 €
	PR	Pont-Château	SMCNA (struturation d'un réseau de matériauthèques à Tréffieux et Pontchâteau)									325 000 €									325 000 €
		CC du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois	Extension du réseau d'assainissement collectif (village de la Grée à Pont-Château)				122 500 €													122 500 €	
	PR	Guenrouet	Rénovation énergétique de l'école des 3 Chênes		Décembre 2021 à décembre 2022	732 700 €				366 350 €											366 350 €
	PR	Missillac	LES VERGERS DE BOVIEUX : aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique									13 248 €									13 248 €
	PR	Pont-Château	Remplacement des ouvertures mairie et EDS + amélioration isolation école C. Chaplin	mai à novembre 2021	259 665 €			90 883 €													90 883 €
	PR	Pont-Château	Aide à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)									21 400 €									21 400 €
	PR	Pont-Château	Appui à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme (DMAT-ADS)									7 600 €									7 600 €
		Pont-Château	Cinéma la Bobine et salle polyvalente								3 680 €										3 680 €
		Pont-Château	Les disques en Chantier								2 000 €										2 000 €
							992 365,17 €	0 €	0 €	122 500 €	457 233 €	5 680 €	0 €	972 753 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 558 166 €	

R Contrat de plan Etat-Région
 Plan de relance
 Pacte de Cordemais
 Territoire d'industrie
 Petites villes de demain
 Action cœur de ville

Actions financées par l'Etat dans le cadre de France Relance	Actions financées par l'Etat dans le cadre de France Relance	Répartition des financements par secteur d'activité										Actions financées par l'Etat dans le cadre de France Relance	Actions financées par l'Etat dans le cadre de France Relance
		Autres secteurs	Commerce et distribution	Construction	Industrie manufacturière	Énergie et services publics	Transport et logistique	Logement et construction	Services et activités immobilières	Industrie et construction	Autres secteurs		
PR	Port-Château	Renovation et extension du pôle solidaire			129 276,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	BAC YSES : Développement industriel des produits végétaliens			602 892,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	PACTES : campagne de communication des projets végétaliens			2 613,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	SMCNA (structure du territoire et de la métropolitaine à Tréfleux et Pontchâteau)			325 000,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Exposition du réseau d'assainissement (village de la Gare à Pont-Château)			122 500,00 €							PR	Port-Château-Saint-Gildas-des-Bois
PR	Guerrouet	Renovation énergétique de l'école des 3 Chênes	Décembre 2022	732 700 €	366 350,00 €							PR	Guerrouet
PR	Missillac	LES VERGERS DE BOVIEUX : aide au renouvellement des équipements nécessaires à la transformation agro-industrielle			13 248,00 €							PR	Missillac
PR	Port-Château	Remplacement des ouvertures isolant l'école Chaplin	mai à novembre 2021	259 665 €	90 883,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Aide à la réaffectation des bâtiments, aménagements nécessaires à la construction agricole			13 248,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Remplacement des ouvertures isolant l'école Chaplin	mai à novembre 2021	259 665 €	90 883,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Adéquation école (murs, fenêtres, huisseries, huisseries)			21 400,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Appli à la dématérialisation des documents administratifs (DADS)			7 600,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Chambre la Bobine et salle polyvalente			3 680,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Les dispenses en Chantier			2 000,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Plan de relance			1 558 166,00 €							PR	Port-Château
PR	Port-Château	Contrat de plan Etat-Région			992 365,17 €							PR	Port-Château
PC	Port-Château	Prise de Cremaillies			0,00 €							PC	Port-Château
TF	Port-Château	Trertrole d'industrie			0,00 €							TF	Port-Château
PC	Port-Château	Prise de villes de domaines			0,00 €							PC	Port-Château
ACV	Port-Château	Action courre de ville			978 433,00 €							ACV	Port-Château

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Territoire	Type d'aide	Bénéficiaire	Localisation	N° Doss Astre	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	N° Prog	Section	Montant voté
Pays de Ponchâteau St Gildas des Bois	2823 Contrats Territoires - Région 2020 (CTR 2020)	COMMUNE DE GUENROUET	GUENROUET	2021_10038	La construction d'un pole enfance	21/05/2021	265	Investissement	117 532,00 €
Pays de Ponchâteau St Gildas des Bois	2923 Contrats Territoires - Région 2020 (CTR 2020)	COMMUNE DE SAINT GILDAS DES BOIS	SAINT-GILDAS-DES-BOIS	2021_05278	Aménagement rue des sports et de Gourap	31/03/2021	265	Investissement	106 000,00 €
Pays de Ponchâteau St Gildas des Bois	2923 Contrats Territoires - Région 2020 (CTR 2020)	COMMUNE DE STE ANNE SUR BRIVET	SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	2021_04295	L'acquisition d'un local pour une boulangerie	12/02/2021	265	Investissement	108 400,00 €
Pays de Ponchâteau St Gildas des Bois	2935 Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal - Territoires CTR	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONCHATEAU ST GILDAS DES BOIS	GUENROUET	2021_11431	La reconstruction de la piscine intercommunale de plein air de Guenrouët	23/09/2021	265	Investissement	429 000,00 €
Pays de Ponchâteau St Gildas des Bois	2939 Revital.centres bourgs- Fonds rég.reconquête centre ville, ville moyennes,bourg	COMMUNE DE MISSILLAC	MISSILLAC	2021_13557	Revitalisation des centres bourgs - Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs (Plan de relance) - Missillac : création halle de marché	23/09/2021	265	Investissement	46 260,00 €
Somme :								807 192,00 €	

Annexe 5- Les engagements des opérateurs de l'État

- La Caisse des dépôts - Banque des Territoires
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne